



Conseil du 18^{ème} arrondissement
Séance du lundi 12 septembre 2016

MAIRIE	4
AFFAIRES SOCIALES	5
POUR INFO DELIBERATION DEPARTEMENTALE NON SOUMIS AU VOTE.....	19
AFFAIRES GENERALES	21
CULTURE	22
COMMERCE.....	26
AFFAIRES SCOLAIRES.....	28
CAISSE DES ECOLES	31
PETITE ENFANCE	33
ESPACES VERTS	37
ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	40
VIE ASSOCIATIVE	41
PROPRETE	44
URBANISME & ARCHITECTURE	46
LOGEMENT.....	50
TRANSPORTS & DEPLACEMENTS.....	52
VOIRIE.....	53
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	54
L'EGALITE FEMME HOMME	55
POLITIQUE DE LA VILLE	56
QUESTION ORALE A M. LE MAIRE DU 18^{ÈME} ARRONDISSEMENT.....	58
VŒUX.....	61

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 06 septembre 2016, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 12 septembre 2016 en la Salle des Mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme. DAMS, M. DARRIULAT, M. DAVIAUD, M. DURAND, M. GONZALEZ, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme NEYRON, Mme PROUST, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, **Adjoints au Maire**, M. BOURNAZEL, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROS, M. BROSSAT, Mme EL KHOMRI, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, M. JULIEN, Mme MEES, Mme MEHAL, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, M. LANGLOIS, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. LORENZINI, M. MENEDE, M. QUEINNEC, M. TOUZET, **conseillers d'arrondissements**.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme VERISSIMO à M. JULIEN
M. DAWNY à M. NEYRENEUF
Mme MARKOVIC à M. LORENZINI
Mme BOYER à M. BOURNAZEL
Mme MOUZANUIK à M. HONORE

Délibération 18.2016.223:

Départ Mme EL KHOMRI et pouvoir à Mme GABELOTAUD

Délibération 18.2016.227:

Arrivée M. LISCIA

Délibération 18.2016.246:

Départ Mme MEHAL

Si les élus voulaient bien prendre place, nous pourrions vérifier le quorum. Nous commencerions notre Conseil en désignant une secrétaire de séance. Je vous propose que nous confiions à Mme DEMANGEL cette lourde tâche.

Mme Dominique DEMANGEL, conseillère déléguée, est désignée secrétaire de séance.

Je dois vous faire part des pouvoirs qui m'ont été donnés :

- M. DAWNY à M. NEYRENEUF ;
- Mme VERISSIMO à M. JULIEN ;
- Mme MARKOVIC à M. LORENZINI ;
- Mme MOUZANUIK à M. HONORE ;
- Mme BOYER à M. BOURNAZEL.

S'il y en avait d'autres, je vous demanderais de bien vouloir les faire passer à l'administration.

Pour ce qui est de l'organisation de notre Conseil, je vous propose de commencer par rendre un hommage à trois personnalités qui nous ont quittés, qui ont marqué notre Arrondissement. Nous en viendrons ensuite à l'approbation de l'ordre du jour complémentaire. Je vous propose que nous rassemblions les deux délibérations de l'ordre du jour complémentaire, ainsi que l'ensemble des vœux qui se rapportent à la question de la création du centre humanitaire que nous avons annoncée avec la Maire de Paris en début de Conseil et que nous poursuivions ensuite l'ordre du jour tel que régulièrement annoncé.

Les trois personnes à qui je souhaitais que notre Conseil rende hommage sont trois personnalités très différentes mais qui ont toutes les trois eu un impact important dans notre quartier.

L'un est mort il y a quelques mois déjà, j'étais aux obsèques. Je pense à Hervé BAUDRY qui nous avait accompagnés lors de la précédente cérémonie des vœux, qui était un amoureux de Montmartre, un amoureux du 18^{ème} et qui, par ailleurs a marqué beaucoup, nos concitoyens et puis l'ensemble des Français avec sa plume, ses dessins à la fois cinglants et bienveillants et il est brutalement décédé il y a quelques mois. Je voulais d'abord faire passer à son épouse Claudie et à ses enfants nos condoléances les plus sincères et vous annoncer à tous que nous aurons l'occasion, lors de la journée pour la liberté d'expression, de proposer aux collégiens du 18^{ème} un prix Hervé Baudry, qui récompensera un élément sur une des dimensions qui était la plus importante pour lui. Je veux avoir un mot spécial pour Claudie qui s'était mariée avec lui ici-même, il y a quelques années déjà, et qui est parmi nous ce soir.

La deuxième personnalité à laquelle je voulais que nous rendions hommage est très différente de Hervé BAUDRY, mais a quand même quelques points communs avec lui. D'abord, sa bonne humeur et sa bienveillance et puis, son amour de Montmartre. Pour Hervé c'était Montmartre, pour Amina BOUDI c'était la porte Montmartre, mais c'était une personnalité que beaucoup d'entre nous ont fréquentée ici, que beaucoup d'entre nous connaissions, qui était souvent discrète mais toujours très présente, très volontaire, et qui avait envie de convaincre, d'accompagner, qui s'est engagée pour son quartier, pour les habitants de son quartier, contre les discriminations, pour faire en sorte que tous les

habitants aient une place dans notre société et que la porte Montmartre soit considérée comme il se doit, c'est-à-dire comme un quartier de Paris. Amina a lutté longtemps contre une maladie qui l'a malheureusement emportée, il y a quelques semaines. Elle figurait sur la liste que j'ai représentée aux élections municipales, à une place qui n'était pas éligible, mais c'était pour elle pas du tout un sujet, elle voulait accompagner ce combat politique qui accompagnait son combat de citoyenne. Je sais à quel point les habitants de la porte Montmartre la regrette et qu'ils auront à cœur, dans quelques jours, de lui offrir une dernière cérémonie. J'étais présent à la levée du corps, mais une dernière cérémonie dans son quartier.

Enfin, je voulais saluer une personnalité qui a également beaucoup compté dans le 18^{ème}. Je pense à Jean **BLOCO**, qui a eu une très importante carrière dans le secteur social, qui a débuté comme éducateur spécialisé, qui a pris en charge plusieurs associations et qui a été de tous les combats en faveur des plus démunis, des plus en difficulté. C'est quelqu'un qui défendait déjà dans les années 80 les migrants et qui a œuvré à la mise en place de plusieurs programmes de développement dans les pays subsahariens. Il a conseillé de nombreux ministres des Affaires sociales, Georgina DUFOIX, Théo BRAUN, René TEULADE, il était proche de l'Abbé Pierre, et a été surtout pour ce qui est du 18^{ème} un acteur central de la lutte contre la toxicomanie. Il accompagna **Khed BERI** dans la mise en place de son association. Il était donc assez naturel qu'il prit la présidence de l'association Coordination toxicomanies, il y a cinq ans. Association à laquelle il a su donner une impulsion très forte et grâce à qui cette structure a pu dialoguer avec l'ensemble des acteurs, ce qui est essentiel pour réussir dans la lutte contre les toxicomanies et qui a permis aussi d'innover et de permettre notamment à notre Arrondissement de voir différemment la question des usagers de drogue, la question des usagers de drogue sur l'espace public et les mesures qui pouvaient être prises pour faire en sorte que cette réalité soit mieux gérée. Je voulais donc lui rendre hommage aussi, à lui et à l'ensemble de ses amis de l'association Coordination toxicomanies 18.

Je vous propose que nous respections une minute de silence en mémoire de ces trois personnalités.

Hommage du Conseil aux trois personnalités disparues de l'Arrondissement.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2016.207 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Eric LEJOINDRE : Je vous propose d'approuver l'inscription d'un ordre du jour complémentaire qui vous a été envoyé. J'imagine que cela n'entraîne aucune opposition.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.207 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.208 : Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 20 juin 2016

Eric LEJOINDRE : Ce compte rendu appelle-t-il des remarques ? Il n'en appelle pas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.208 à l'unanimité

AFFAIRES SOCIALES

DELIBERATION : 18.2016.209 : Subvention (1 637 262 euros) relative au fonctionnement du « pôle accueil » du centre de premier accueil humanitaire en direction des migrants primo-arrivants sans domicile fixe et en situation d'errance sur le territoire parisien, mis en oeuvre par l'association Emmaüs Solidarité – convention pluriannuelle 2016 et 2017

DELIBERATION : 18.2016.210 : Création d'un centre de premier accueil humanitaire mis en oeuvre par l'association Emmaüs Solidarité - 58 à 72 boulevard Ney (18e)

Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants au Maire du 18^{ème} arrondissement relatif à la question de l'ouverture d'un centre d'accueil de migrants et réfugiés Porte de La Chapelle sur le site de la gare Dubois

Eric LEJOINDRE : Nous en venons aux deux délibérations, la DASES 28 et la DLH 233 qui concernent la création du centre de premier accueil humanitaire, mise en œuvre par l'association Emmaüs Solidarité. Je vous propose que nous liions à cette délibération les deux vœux relatifs à ce sujet, celui des élus EELV et celui des élus LR.

Gérald BRIANT : C'est avec une grande fierté à l'équipe municipale de voir aujourd'hui ces délibérations passer devant vous, parce que c'est aussi le résultat d'un long travail et aussi d'élus. Je me rappelle des vœux qu'on a présentés conjointement avec plusieurs groupes et sur lesquels on a avancé, qui prouve qu'on est aussi actif, moteur et on peut faire avancer

les choses. Donc, grande fierté parce qu'on fait ce qu'on annonce, et sur un sujet qui me tient à cœur, celui des migrants.

Je vais juste donner quelques grands traits du projet. Je vous invite à une réunion publique qui aura lieu en Mairie d'arrondissement demain à 19h30 où en plus, nous aurons la directrice d'Emmaüs du projet, qui sera ici pour présenter Emmaüs Solidaire et on aura aussi l'architecte. Il y en aura vraiment pour tous ceux que cela intéresse. En plus, une possibilité de questions-réponses fera qu'on puisse aller au fond du projet.

La grande idée de ce projet, c'est quoi ? L'accueil des migrants ne relève pas de la Ville de Paris, il n'empêche que la Ville a décidé de mettre les moyens et là elle met les moyens. Les délibérations qu'on va voter ce soir, on en est pour 1,6 millions et 2 millions d'euros. L'idée centrale n'est pas de créer un centre d'hébergement dans Paris. Puisque je sais que beaucoup est monté en disant, on va faire un Sangatte pour aller vite. Non, l'idée aujourd'hui c'est d'avoir une adresse qui sera connue plus largement de nos frontières, j'imagine et je l'espère, qui sera celle d'un premier accueil humanitaire. Premier accueil pour commencer la file active, pour pouvoir bénéficier de ses droits de migrant, droits reconnus par les institutions internationales, et de pouvoir les bénéficier sans passer par la case campement, ce qui se passe aujourd'hui. Aujourd'hui, dans un système dû aux crises humanitaires, aux guerres, du fait de tous les développements qui se passent dans des régions rendues dangereuses pour les habitants, on est obligé de passer par cette case campement quand on arrive à Paris, c'est inadmissible.

Donc l'idée, c'est de créer cette file active. De faire qu'aujourd'hui les gens, il y aura un accueil inconditionnel, où les gens seront pris en charge. C'est ouvert à 8h00 du matin jusqu'à 20h00 le soir. On arrive, on peut bénéficier d'écoute, d'accueil, de restauration, d'un accueil santé et d'avoir des gens à qui parler et puis surtout, se reposer et commencer un peu à respirer, à être intégré dans le dispositif de droit d'asile, qui relève des conventions internationales et qu'on décide d'honorer et aujourd'hui justement de pouvoir faire ce que tout un chacun doit faire.

La Ville de Paris a pris acte. Elle a eu raison de dire qu'aujourd'hui, depuis ces treize mois, on est arrivé à un phénomène ingérable, qui était ingérable pour nous parce que situé sur le territoire, à proximité de Gare du nord, avec des gens coincés entre Calais, ne pouvant pas aller en Angleterre, qui fait qu'en treize mois, nous avons fait 26 opérations conjointes avec la Préfecture de police, avec la Préfecture Ile-de-France, pour héberger, notamment dans le 18^{ème}, on est presque sur les deux tiers. Donc, on a dû dire qu'on était arrivé à la fin d'un système, on passe à ce système qu'on va expérimenter. Je ne dis pas que tout a été prévu, que tout va bien se passer mais qu'il va falloir des fois mettre un peu d'huile dans les rouages. Les migrants vont pouvoir aujourd'hui bénéficier d'un système qui va permettre d'essayer de mettre un terme à tous les inconvénients qu'ont subis les gens habitant l'Arrondissement et autres, parce que cela s'est passé aussi dans le 9^{ème}. Ces campements de fortune nous faisaient honte en tant qu'élus et faisaient honte aux habitants.

L'idée, c'est vraiment le projet principal. Cela voudra dire que, conséquence pour ceux qui n'habitent pas la porte de la Chapelle, mais si cela réussit ce qu'on fait, on va enlever ces joyeuses grilles sous le métro aérien entre Stalingrad, par exemple, qui font qu'aujourd'hui, on se limite le territoire. On empêche cela parce qu'on veut aussi reconquérir Paris partout et faire qu'on n'ait plus de terrain qu'on rend un peu indisponible à tous les campements divers et variés qu'il y a eus.

C'est une réponse, Paris s'engage fortement et fait un vrai effort financier. On fait un effort en faisant un partenariat pendant 18 mois avec Emmaüs Solidaire. C'est important, la structure qu'on va monter va apparaître assez vite. Tous les travaux de fondation ont été

faits, c'est une belle structure, cela va être visible et plutôt sympa, cela ne va durer que 18 mois sur ce terrain. Cela veut dire que dès à présent, il faut déjà se projeter dans l'avenir. Beaucoup ont fait la remarque : « il faut nous consulter ». Dès à présent, on lance une grande consultation, le 18^{ème} aussi doit faire des propositions mais il n'y a pas que le 18^{ème} arrondissement, mais il faut qu'on se dise que de toute façon, dans 18 mois, c'est fini, l'opération Condorcet commence.

Donc, si on veut être aussi logique, 18 mois passent très vite. Il va y avoir une embauche de 100 personnes pour la partie 18^{ème} arrondissement, 100 autres personnes sur l'autre centre d'accueil des publics en difficulté, qui sont sur Ivry-sur-Seine, mairie que je salue. Donc, c'est de l'emploi, de l'activité en plus. La Mairie fait beaucoup, l'Etat s'est engagé et je m'en félicite. Tout ne peut fonctionner que si les flux qui rentrent puissent aussi sortir.

Quand les gens vont arriver, ils vont être pris en charge (traduction, santé etc.). Pendant cinq à dix jours maximum, ils seront stabilisés de façon à pouvoir ensuite travailler, parce qu'on s'est rendu compte par exemple que des gens, souvent quand ils traversent toute l'Europe se retrouvent à deux, trois personnes et ils ont envie de continuer l'aventure après la demande du droit d'asile avec d'autres personnes qu'ils ont rencontrées, avec qui ils ont travaillé. Il faut travailler avec finesse. Il faut se donner cet espace-temps pour pouvoir le faire. Cela voudra dire qu'ensuite, en termes de moyens, de structure, il faudra que cela suive sur la sortie du dispositif. Aujourd'hui, on peut monter sur 400, on peut monter un peu plus mais la structuration ne sera pas extensible, cela va être des petits bungalows. Mais je ne veux pas rentrer dans le détail, je vous invite à venir à la réunion parce que vous aurez toute l'explication.

Je veux insister sur le fait que cela repose sur un partenariat. Si cela ne suit pas derrière au niveau de l'Etat, l'expérience peut rater et on peut se retrouver en difficulté, devant de très grosses problématiques. Je préfère le dire d'entrée pour que les choses soient claires. Il y a de quoi travailler, de quoi innover et peut-être faire une bonne expérience qui sera ensuite reproductible. C'est intéressant par exemple que la Maire de Paris fasse la visite à la Maire de Madrid ce matin, de dispositifs qu'on veut faire, des principales capitales et pourquoi pas notamment des capitales un peu régionales et tout. La structuration des chemins de fer et les transports fait que tout le monde passe un peu par Paris quand il transporte en Europe et notamment quand il va en Angleterre et dans le nord. Il faudrait aussi que cela puisse être plus ou moins partagé.

Encore une fois, je dis avec fierté l'arrivée de ce projet. Je vous propose de voter avec enthousiasme et beaucoup de lucidité ces deux délibérations qui vous sont soumises.

Eric LEJOINDRE : Je vais proposer à ceux qui le souhaitent de s'inscrire pour prendre la parole sur cette question ; puis, pour ceux qui ont déposé des vœux pour les présenter. Je donnerai quelques éléments en conclusion de cet échange.

Loïc LORENZINI : Le temps a été long entre aujourd'hui et il y a un an et demi, où je me souviens qu'on était une poignée d'élus notamment sur le parvis de la Halle Pajol, à faire cordon entre des réfugiés et les CRS qui voulaient emmener ces personnes dans des centres de rétention. Effectivement, voir aujourd'hui arriver ces deux délibérations et l'ouverture prochaine de 200 centres, c'est une véritable satisfaction. En tout cas, les élus écologistes ici qui, depuis un an, préconisent des solutions en dur, parce qu'on voyait bien que les solutions – excusez-moi du terme – un peu à la petite semaine qui étaient posées malgré les efforts faits par la Ville de Paris. Depuis un an, il est certain qu'on a quand même mis un certain nombre de personnes en sécurité. On voyait bien qu'on ne pouvait pas s'en sortir sans avoir une solution en dur, plus pérenne, face aux campements qui se sont multipliés et aux conditions de vie sur ces campements.

Donc, nous sommes ravis que ce centre arrive, ravis aussi pour les riverains qui ont dû subir les conséquences de ces campements, qui ont été assez solidaires et qui comprennent qu'on soit dans le 18^{ème} puisque pourquoi ces campements aussi dans le 18^{ème}, c'est pour une raison d'efficacité. On sait très bien que les personnes se retrouvent souvent dans le 18^{ème} autour des gare de l'est, gare du nord et qu'il y a là un signe pour plus d'efficacité à localiser la porte de la Chapelle. Néanmoins, on comprend aussi que d'autres habitants puissent avoir des questions, c'est tout à fait légitime et c'est le sens du vœu que Mme BRIDIER vous proposera pour créer les bonnes conditions d'articulation, d'intégration de ce centre à la porte de la Chapelle.

Enfin, rappeler aussi quand même que ces crises qu'on vit depuis un an et demi, a mis en lumière les difficultés subies par l'hébergement d'urgence et la nécessité de fluidifier ces parcours. Je soulignerais ce que disait M. BRIANT sur la responsabilité de l'Etat demain à créer des hébergements qui puissent fluidifier les parcours et ne pas laisser s'enkyter des populations dans ce centre.

C'est sans doute aussi une politique d'aménagement et de développement du territoire qu'il faudrait mettre en lien avec cette arrivée de populations. On sait qu'il y a des besoins sur d'autres territoires et on a besoin de solidarité nationale. Ce serait aussi bien qu'à côté des exemples que montre la Ville de Paris ou de Grande-Synthe, on puisse avoir d'autres villes qui se lancent dans cette expérimentation.

Enfin, une solidarité internationale puisqu'on sait aussi que ces flux de personnes, les réfugiés, on connaît les causes, souvent soit liées à la guerre, ou aussi liées au dérèglement climatique. Là, on peut être un peu inquiet des suites, vu qu'on sait que le climat et ses crises ponctuelles dans des régions déjà tendues, provoquent un flux important et qu'il est plus que nécessaire de travailler sur les politiques climatiques et la France et l'Europe doivent pouvoir prendre leur responsabilité à ce sujet-là.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Avant d'en venir à ma position, je voudrais dire que les élus locaux que nous sommes, la Maire de Paris, comme nous modestement au Conseil de Paris ou au Conseil du 18^{ème}, nous sommes en aval de la situation. Nous avons à gérer le sujet de front. Il y a des questions qui se posent en amont dans un premier temps. Ces questions-là, ce n'est pas le lieu à la Mairie du 18^{ème} d'en parler mais elles sont quand même essentielles, c'est-à-dire l'action nationale, européenne et internationale sur la question des réfugiés ou des migrants. Je voudrais juste aborder sur ce point deux éléments.

D'abord, il est urgent que le Gouvernement de M. VALLS agisse à l'échelle européenne pour impulser une politique d'harmonisation du droit d'asile. Il est urgent que l'Europe ait une politique commune en matière de droit d'asile. De la même façon, il est urgent que le Gouvernement se batte à l'échelle européenne pour obtenir des moyens pour Frontex et avoir une vraie politique de protection des frontières européennes. De la même façon, il est urgent que le Gouvernement et l'Europe en général se battent pour une politique de coopération, puisque ce sont aussi les populations dans leur territoire, par le développement de l'accès à l'eau, à l'électricité, à l'école et à la formation, que l'on peut éviter un certain nombre de flux. Puis, des sujets qui touchent à la guerre pour les réfugiés. Notamment, il est temps d'avoir une action forte par rapport à la Syrie et à l'Irak ; qu'il y ait une action qui mette fin à l'Etat islamique, responsable du déplacement de millions de réfugiés.

Nous sommes qu'élus à Paris et dans le 18^{ème}, donc nous avons à traiter un problème en aval. Ce problème doit nous obliger à dépasser les dogmatismes et les querelles politiques parce qu'il s'agit de sujets lourds. Ce que nous vivons aujourd'hui, comme habitants élus du 18^{ème}, c'est la pire des situations. Les campements sauvages sont indignes de Paris, ils sont indignes pour les réfugiés et les migrants, ce sont des problèmes d'hygiène et de sécurité

qui se posent et indignes pour les riverains puisque cela a posé de lourds problèmes d'hygiène et de tranquillité. Un certain nombre de réseaux de passeurs ou de mafias en profitent aussi pour instrumentaliser la misère d'hommes et de femmes. Depuis début 2015, notre groupe avec tous les élus – M. HONORE au Conseil de Paris, Mme MEHAL également – sommes intervenus sur cette situation, pour démonter une politique qui aille dans le sens du démantèlement des campements sauvages et de trouver des solutions alternatives.

Un centre d'accueil, soyons d'accord, d'abord sur la sémantique. Je préfère le mot centre d'accueil à campement. Les campements sauvages, c'est ce que l'on connaît maintenant. Là, c'est un centre d'accueil, puisque ce sont des professionnels qui le gèrent. Donc, il faut aussi que chacun utilise les bons mots pour expliquer les choses. Cela peut apparaître sur le papier comme un moindre mal, pour régler la situation d'indignité et la situation des riverains.

J'ai sur la forme une première critique, c'est la question de la concertation. Cela n'a pas eu lieu en amont, ni avec les élus que nous sommes en tout cas de l'opposition, ni avec les habitants et les riverains. Sur des sujets aussi difficiles, il est mieux de coconstruire des décisions et partager les responsabilités pour que cela soit accepté. Cela aurait peut-être permis d'évoquer des lieux adaptés à la situation. Ensuite, il y a des exigences face à ce centre d'accueil, une exigence d'humanité. Il vaut mieux que les personnes dans ces centres d'accueil, où des professionnels s'occupent d'eux plutôt que livrés à eux-mêmes et aux mafias dans la rue, dans des conditions déplorables ; cela règle aussi le problème des riverains qui subissaient les nuisances, question d'humanité. Mais il y a aussi une question d'efficacité, cela est une exigence essentielle pour nous. Il faut que cela soit un lieu permettant d'accélérer les procédures de droit d'asile, afin que ces personnes restent là de manière temporaire et puissent aller vers d'autres centres, dédiés à celles et ceux qui bénéficient du droit d'asile. De la même façon, la fermeté, c'est-à-dire de pouvoir reconduire dans leur pays d'origine les personnes qui sont illégales sur le territoire et qui n'ont pas bénéficié du droit d'asile.

Donc, les exigences que nous avons pour ce centre d'accueil : humanité, trouver les solutions face aux problèmes oui, mais il faut rechercher l'efficacité et l'accélération des procédures et la fermeté également, notamment vis-à-vis de tous les réseaux de passeurs, qui profitent pour faire passer un certain nombre de gens n'ayant pas bénéficié du droit d'asile. Voilà la position qui est la mienne. Je considère qu'à partir de maintenant, il faut voir ce que cela donne, qu'il faut être constructif, vigilant, et si possible, utiliser tous les leviers pour résoudre les problèmes qui se posent sur notre territoire.

Galla BRIDIER : Constructive, je pense que c'est effectivement ce qu'on est en train de faire. Il a fallu du temps mais il est très important de redire, compte tenu de certains agissements en banlieues mais encore sur le territoire parisien malgré la grande précarité que l'on connaît dans ces campements, insalubres, à quel point la Maire de Paris a pris une grande décision et à quel point, nous sommes heureux particulièrement dans le 18^{ème} que ce centre d'accueil arrive très prochainement. Cela nous paraissait une évidence que cela se passe dans le 18^{ème}, une évidence que de construire un lieu à proximité des lieux où les réfugiés sont déjà, où ils ont construit leurs habitudes et où les réseaux de solidarité sont les plus actifs. Là encore une fois, notre 18^{ème} a démontré une certaine différence par rapport à d'autres arrondissements en matière d'accueil.

Aujourd'hui, nous sommes très proches de l'ouverture de ce centre d'accueil. Il y a encore beaucoup de choses à faire pour ceux qui passent à porte de la Chapelle, les entreprises de travaux s'affairent. En quelque sorte, cela arrive très prochainement et il n'y a plus qu'à. Pour cela, Emmaüs Solidarité, au front depuis le début avec les réfugiés, assurera la gestion interne du centre. Nous nous en félicitons vraiment, tant cette association a montré son professionnalisme depuis plus d'un an sur cette question.

J'en viens au vœu que nous présentons. Il tend à assurer la meilleure insertion possible de ce centre d'accueil dans son environnement immédiat, à savoir le quartier de la porte de la Chapelle car nous faisons le pari que ce centre va devenir une nouvelle polarité d'arrivée des réfugiés. Nous pensons qu'il est de notre devoir d'anticiper beaucoup d'enjeux, notamment ceux de la cohabitation entre les différents publics, ceux en grande précarité qui habitent le quartier de la porte de la Chapelle et les riverains. Donc, nous ne les oublions pas et nous faisons, c'est bien pourquoi nous proposons de manière constructive à la Maire de Paris de mettre sur pied et de financer une équipe professionnelle, pluridisciplinaire de médiateurs, de médiatrices qui seraient présents sur l'espace public donc en dehors du centre d'accueil, pour réguler les rapports sociaux, désamorcer les conflits éventuels et offrir le maximum de chance de réussir à ce centre d'accueil. Nous porterons ce vœu en Conseil de Paris et en suivrons son exécution, si toutefois il était adopté, mais ce pourquoi je ne me fais aucune inquiétude, en tout cas je l'espère.

Fadila MEHAL : Je vais être assez concise puisque j'ai eu, à plusieurs occasions, à m'exprimer sur ce sujet extrêmement brûlant.

Le groupe UDI-Modem a fait un communiqué extrêmement clair en saluant cette décision à la fois digne et responsable, tout en mettant en évidence quelques choses sur lesquels en tant que centristes nous sommes très attachés, c'est finalement exhorter chacun d'entre nous, quelles que soient ses positions politiques, à les transcender pour l'intérêt général, sur un sujet brûlant, polémique, souvent très instrumentalisé par le populisme. Cette question concerne plus de 360 000 réfugiés ayant franchi l'Europe en 2015. Aujourd'hui, nous parlons de 400 réfugiés isolés, des hommes réfugiés isolés, correspondant en termes de proportion à notre Arrondissement de 205 000 habitants. C'est important mais il reste encore du chemin à faire.

Cette décision est pour nous digne parce que nous sommes un Etat de droit et quand on a signé des conventions, notamment la convention de Genève en 51, il faut l'appliquer ; la solidarité doit se faire à l'échelle européenne. Nous sommes un Etat de droit et chaque réfugié, pour peu qu'il ait la possibilité d'avoir, qu'on puisse statuer finalement sur son statut administratif, qu'on ne mette pas trois ou quatre ans pour le faire, mais qu'il y ait des délais accélérés, permettant à chacun de vivre dignement dans cette Europe et notamment en France.

Le deuxième point, c'est au niveau de l'efficacité, vaut-il mieux un centre d'accueil qui permet de désengorger tout ce qui s'est passé aux Jardins d'Eole, à la Halle Pajol, à la Mairie même où il y a eu 26 évacuations de campements sauvages. Donc, l'efficacité voudrait qu'en effet, on réfléchisse à quelque chose qui soit pérenne et qui ne soit pas simplement un sparadrap sur la cautérisation de ces difficultés.

Evidemment, on a parlé de l'accélération du statut. Je salue d'ailleurs l'initiative de Mme HIDALGO, qui a forcé la main à l'Etat à débloquer des moyens, qui lui a pris la main parce que sur ce sujet, il reste encore beaucoup de choses à faire. Comme mon collègue, je suis un peu étonnée sachant que notre Maire prône quand même la concertation et qu'aujourd'hui, elle se voulait pilote au niveau européen en accueillant la Maire de Madrid et qu'il n'y avait pas là, à ce rendez-vous historique puisqu'on parle d'histoire, les élus qui l'avaient pourtant soutenue. Je pense en effet à moi-même et d'une certaine façon au groupe LR. Cette concertation ne pourra pas se conduire sur un sujet aussi brûlant si nous ne dépassons pas nos différences et surtout, une vision électoraliste sur cette question. Ce que nous vivons, c'est quand même un drame humain. Nous avons une coresponsabilité sur ces dictatures mis en place dans les pays arabes ou dans l'Afrique et nous devons réfléchir, nous ré-interpeller la politique que nous menons, même si ce n'est pas en effet la vocation, en tout cas pas la mission de la Ville de Paris.

J'ai un soutien qui est net et clair mais j'ai des questionnements. Le questionnement c'est que, était prévu sur ce site le Campus Condorcet. Est-ce que cette question est remise en cause, cet œuvre finalement très consensuel verra-t-il le jour ?

Ma deuxième question, en effet on parle beaucoup de ce premier accueil, de ce suivi administratif, mais la question de l'intégration de ces réfugiés qui peut-être deviendront des immigrés régularisés. Derrière le vocable migrant, il y a beaucoup de choses, il y a bien sûr ces réfugiés mais il y a aussi cette immigration qui ne veut pas dire son nom, qu'on ne veut pas assumer et pour laquelle il faudra que de toute façon, elle ne soit pas que le chiffon rouge, qu'on puisse en parler de façon digne et surtout de façon efficace. Comment ce premier accueil sera-t-il réussi de manière qu'il s'intègre au fameux schéma local d'intégration voté à l'unanimité mais que, pour le moment, je n'ai ni de visibilité ni de lisibilité par rapport à ce qui va se passer dans le 18^{ème} ?

Sur le sujet, je voterai au nom de mon groupe UDI-Modem ces deux délibérations avec la perspective d'être associés plus étroitement, en tout cas si nous voulons dépasser – ce que je pense être le souhait de la Maire et du groupe de l'exécutif – toutes les velléités politiciennes sur un sujet aussi important que celui-là.

Eric LEJOINDRE : Après la prise de parole de M. VAILLANT, si un élu du groupe LR souhaitait présenter le vœu, ce serait bien ; ainsi on pourra répondre à tous en même temps.

Daniel VAILLANT : Disons qu'on a une certaine expérience dans le 18^{ème}. Je me réjouis de la qualité de ce dialogue et de ce positionnement par rapport à la fois à des vœux, qui vont venir en discussion parallèlement à la délibération. Une fois de plus, le 18^{ème} semble-t-il s'apprête à répondre quasiment unanimement et positivement à une initiative heureuse de la Maire de Paris. Mais je veux rappeler que nous ne partons pas de rien. J'avais eu l'occasion depuis bien longtemps, bien plus d'un an et demi – des élus sont là pour en témoigner – une initiative coordonnée entre la Ville, l'Etat, la Région, pour lancer des états généraux sur cette question et trouver des solutions concrètes, partenariales, cofinancées et gérées, pour que Paris et la Métropole ne soient pas le lieu où on voit ces campements à la fois insupportables sur le plan de la dignité, de l'humanité et en même temps insupportables pour les riverains.

On ne part pas de rien. En 96, j'étais déjà Maire depuis peu et il y avait Saint-Ambroise, Pajol, la Mairie et Saint-Bernard, c'étaient les sans-papiers. Puis 2004, je me souviens de l'initiative prise par l'Etat d'ouvrir la Boulangerie pour deux ans et c'est toujours là, pour les apatrides, ceux qui demandent un statut qui n'était pas nécessairement l'asile politique.

Je rappelle cela pour dire que le 18^{ème} n'a jamais été en reste quand il s'agit de tendre la main, d'accueillir, de contribuer à trouver des solutions. J'aimerais que Paris dans son ensemble, tous ses arrondissements, que des villes ou des départements prennent leur part à ce travail et à cette expérience salutaire qui va être conduite. Il faut toujours faire le distinguo entre des réfugiés poussés par la guerre et leur éviction de leur propre pays et la question de l'immigration qui doit être régulée, maîtrisée. Je m'en réjouis. Je veux saluer les propos, y compris de M. BOURNAZEL ou de Mme MEHAL, c'est on n'est plus du tout sur l'immigration zéro, qui était un mensonge, une escroquerie qui n'a plus cours aujourd'hui mais c'est très bien. On a besoin d'appréhender ces questions avec responsabilité, justice et sens de l'histoire. D'ailleurs, Mme MEHAL l'a rappelé dans son intervention.

Ce partenariat, Ville de Paris, Etat, Région dans l'acception du terme, puis mouvement associatif. Aujourd'hui, il s'agit d'Emmaüs, qui a une forte expérience et une forte crédibilité et c'est rassurant. Cela n'a de chance de réussir que si les dispositifs prévus, tels que présentés par M. BRIANT, sont mis en place. Ce centre d'accueil – je pense que c'est le bon

terme – ne sera pour 18 mois pleinement accepté que s'il n'y a plus de campements spontanés ou téléguidés sur l'espace public. C'est cela l'équation, on fait cette démarche, c'est un parcours, une étape dans l'accueil mais la contrepartie pour le 18^{ème}, pour la dignité des gens, c'est qu'il n'y ait plus de campements spontanés ou moins spontanés sur l'espace public. Il faudra bien sûr trouver d'autres lieux parce que, encore une fois, Condorcet, je vous réponds très précisément, on ne s'est pas battu comme on s'est battu – et je pense que Didier GUILLOT peut en témoigner avec d'autres ici – pour que finalement, on trouve les financements que l'Etat a débloqués quand c'était un peu coincé. Il y a la Région maintenant, j'en suis heureux et je souhaite que tout cela soit confirmé, il faut que Condorcet démarre en 2018. Ce qui veut dire que sans attendre, non seulement il faut faire le centre du Boulevard Ney au 70, mais il faut en même temps prévoir déjà le report de cette structure ailleurs. On ne peut pas mettre en péril Condorcet qu'on a voulu tous ici, on l'a obtenu, ce n'est pas maintenant pour évidemment reculer.

Par ailleurs, dispositifs ont été pris concernant l'immigration, il y a des lois qui ont amélioré le statut du migrant régulier. Il y a une loi sur l'asile qui a permis de réduire l'instruction des demandes d'asile et d'avoir de ce point de vue, des capacités notamment de formation, concernant ces personnes en état d'examen par l'OFPRA de leur demande d'asile. Donc on ne part pas de rien, on a progressé dans cette période – il faut aussi dire les choses – par la volonté du Gouvernement. En 2001, j'avais proposé une police européenne aux frontières, dans la responsabilité qui était la mienne et je continue à penser qu'il faut une réponse européenne, y compris par rapport aux parcours, et une forme d'harmonisation dans les procédures d'accueil, par rapport aux réfugiés, y compris sur cette question délicate de l'immigration. En tout cas, je souhaite que l'Europe soit politiquement plus coordonnée, plus enthousiaste et plus stricte par rapport à cette question. C'est Frontex aujourd'hui, j'avais envisagé une police européenne aux frontières, intégrée, avec des fonctionnaires européens de police, pour garder la frontière entre à l'époque la Pologne et l'Ukraine, j'étais allé sur place et nos amis Polonais me disaient, mais il n'y a pas de problème, il n'y a pas de pression extérieure. Sauf que la Pologne n'était pas encore dans l'Union européenne et qu'il y avait une frontière relativement bien gardée entre l'Allemagne et la Pologne et qu'à partir du moment où la Pologne rentrerait dans l'Union européenne, la question de l'attrait se poserait différemment à la frontière extérieure de la Pologne.

Je ne reviens pas sur tout cela, mais enfin on sait dans quelles conditions l'Europe s'est élargie. Il y a des conséquences à tirer de cela et nous devons nous battre pour une harmonisation européenne des prises en charge et des parcours, d'une certaine manière, parce que l'histoire est facile à écrire, la question migratoire restera d'actualité. Je ne parle même pas des conflits qui provoquent l'expulsion des gens de leur propre territoire.

Voilà pourquoi je pense que ce centre d'accueil, j'ai envie de dire ces centres d'accueil, il y a celui qui est prévu à Ivry, mais il faut qu'il y en ait d'autres, sur l'ensemble de la Métropole. Le 18^{ème} ne pourra pas répondre à lui tout seul à la pression qui s'exerce sur la Région parisienne et Ivry ne pourra pas être un utile complément pour les femmes à cette demande. Il faut donc que nous nous préparions. En gros, la Ville, la Région, en tout cas la Métropole, les départements, l'Etat... Je veux redire ici que l'Etat – même si cela n'a pas été simple pour aboutir, quelques mois seulement, sur la décision concernant Boulevard Ney – participe financièrement, de manière extrêmement forte, notamment à la gestion quotidienne de ce centre d'accueil. Il faut en avoir conscience et la modestie de dire c'est une étape dans un parcours compliqué, difficile sur le plan humanitaire, difficile aussi sur le plan de l'intégration et de son acceptation par les populations. Je me réjouis que le 18^{ème} se montre une fois de plus solidaire dans cette démarche. J'espère que tous ceux qui pourront, au niveau des arrondissements ou de notre périphérie en termes de ville ou de territoire, puissent avoir la même approche que le 18^{ème} qui manifestement, s'appête à voter dans le même sens ce soir. Je remercie le Maire d'avoir été à l'initiative de ce rassemblement d'une certaine

manière et on verra bien les vœux. En tout cas, je suis plutôt heureux de voir comment notre Arrondissement réagit.

Myriam EL KHOMRI : M. BRIANT a dit quelque chose de très juste tout à l'heure : comment pouvons-nous améliorer la fluidité et l'articulation des dispositifs entre eux, c'est le point essentiel. Bien évidemment, c'est légitime et c'est heureux que le 18^{ème} prenne cette décision avec la Ville de Paris. Enormément d'initiatives ont pu être mises en œuvre, je pense aux créations de place en CADA en CAO, puisque le Gouvernement et notamment Emmanuelle COSSE ont presque doublé le nombre de places. On voit bien que l'enjeu c'est comment nous pouvons aussi, au-delà de la plaque francilienne, trouver des solutions.

La solution réside beaucoup aussi dans la capacité d'innovation et notamment en direction du secteur associatif, notamment sur la question du parcours d'intégration. Pour ma part – là je reprends ma casquette gouvernementale – j'ai décidé de lancer une expérimentation justement en Ile-de-France avec l'AFPA, l'association de formation pour adultes, qui vise à la fois à faire un point sur la formation que ces personnes ont pu avoir parce que bien souvent, il y a de nombreuses personnes qui ont eu des diplômes et il y a un problème de reconnaissance parfois de diplômes, l'apprentissage du français et avoir l'hébergement en même temps. Nous l'avons commencé dans d'autres régions, nous allons l'amplifier ici en Région Ile-de-France. Mais c'est essentiel parce que nous voyons bien que l'éviction des campements, ce système est arrivé à bout à partir du moment où les places d'hébergement étaient systématiquement en Ile-de-France. Puis par ailleurs, dans les zones moins tendues, il y a une plateforme de relogement où depuis quelques mois, 1 000 personnes ont pu en bénéficier, ont pu être hébergées de façon durable dans ce cadre. Tout ce travail de recensement est aussi essentiel. Que fait l'Etat au-delà de l'investissement ? Evidemment, il faut saluer l'investissement de la Ville de Paris en la matière puisqu'elle apporte près de 80 % en matière d'investissement, l'Etat de 20 %. Sur le fonctionnement, l'Etat apporte 80 %. Plus nous arriverons en dehors du territoire parisien ou de l'Ile-de-France à trouver des dispositifs qui s'intègrent véritablement dans cette politique d'intégration, c'est-à-dire apprentissage du français, point sur la formation des personnes, voire validation des acquis de l'expérience, plus nous serons justement en capacité de répondre de façon beaucoup plus digne et respectable à ce que vivent ces personnes. Je crois que nous sommes tous d'accord, accueillir, héberger, soigner, accompagner tous ceux qui sont en situation de détresse, qui fuient la guerre, qui viennent chercher refuge sur notre territoire, constituent un devoir inconditionnel d'un Etat de droit.

Eric LEJOINDRE : Je vais redonner la parole à M. BOURNAZEL pour présenter son vœu.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Vous me permettez d'abord de vous dire, Mme EL KHOMRI, vous savez que j'ai du respect pour vous, que ici vous êtes une élue de Paris et du 18^{ème} arrondissement, et non la représentante du Gouvernement. Il n'est pas normal que vous utilisiez cette casquette de ministre dans cette enceinte parce qu'à ce moment-là, lorsque vous venez ici, je serais en droit de vous interroger sur l'ensemble du politique du Gouvernement. Bertrand DELANOE l'a suffisamment rappelé au Conseil de Paris, aux différents ministres de la République qui siègent au Conseil de Paris, de leur dire que chacun doit rester à la place qui est la sienne dans cette enceinte. Vous êtes ici une représentante du peuple de Paris et non du Gouvernement.

Ceci dit, le vœu. J'assume complètement le traitement humain des réfugiés. Mais nous avons de désaccords de fond – et on ne va pas en débattre là puisqu'on ne fait pas de politique nationale – sur le traitement de l'immigration. D'ailleurs, je suis le seul à avoir parlé de fermeté vis-à-vis des réseaux, des mafias, de reconduite à la frontière. Nous avons des désaccords profonds sur ces sujets-là mais ce sont des désaccords nationaux. Restons-en aux solutions pragmatiques qu'il faut trouver pour notre territoire, restons-en aux questions

que posent les riverains excédés pendant des mois et des mois face à la situation des campements sauvages, face à l'indignité que chacun a ressenti comme citoyen face aux problèmes d'hygiène, de sécurité et de tranquillité pour à la fois les riverains et bien sûr les réfugiés et les migrants et que donc, il faut trouver des solutions. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu en amont. Dans ce vœu, il y a plusieurs choses que j'ai déjà dites donc je ne vais pas les répéter. Il y a des réponses d'ailleurs qui ont été amenées sur le Campus Condorcet, sur le calendrier des travaux, sur les exigences que nous avons notamment dans l'organisation et la fonctionnalité de ce centre d'accueil. Il y a une chose que je n'ai pas dite et que j'ajoute, nous demandons aussi que la Maire de Paris soit interpellée quant à l'indemnisation des commerçants ayant subi les préjudices en raison de la présence de campements sauvages. Un certain nombre de commerçants disent que pendant ces longs mois, où il y avait des campements sauvages, ils ont perdu du chiffre d'affaires et qu'il faut bien aussi s'en occuper. Il serait bien que la Ville de Paris puisse établir des dossiers en leur faveur. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Merci à tous surtout pour la tenue de ce débat. S'il est de bonne tenue, c'est sans doute que le travail préalable qui a été fait pour penser l'outil, aujourd'hui présenté, a été bon. D'ailleurs, pour répondre aux interrogations qui sont celles d'un certain nombre d'élus du Conseil, mais plus largement celles des habitants du 18^{ème}, il faut toujours revenir à ce qu'on fait, ce pourquoi on le fait et cela chacun en a conscience, c'est pour trouver une solution aux problèmes des campements dans la rue, en rappelant comment on le fait, démontrer que les différents éléments d'inquiétude qui peuvent exister n'ont pas lieu d'être même s'il faudra suivre cela de très près.

Je ne vais pas revenir sur les questions de l'amont. C'est un sujet qui concerne l'Europe, le monde, l'Etat. La France n'a pas tellement à rougir de ce qu'elle a fait sur le plan de la politique internationale. Il est heureux que la France ait pu intervenir dans un certain nombre de pays pour éviter que ces migrations n'augmentent. Il est malheureux que notamment, compte tenu de la frilosité d'un certain nombre de nos partenaires, nord-américains par exemple, d'autres actions n'aient pas pu avoir lieu sur d'autres lieux du territoire international, qui peut-être auraient permis de limiter ce flux, mais c'est un débat de politique nationale. Je ne sais pas ce que disait Bertrand DELANOE aux ministres en exercice, je n'étais pas conseiller de Paris à l'époque. En tout cas, il ne me semble pas totalement absurde qu'une élue du 18^{ème}, même si elle est ministre, puisse rappeler ce qu'on peut faire pour la formation des migrants. Au contraire, c'est plutôt enrichissant pour notre débat. Donc, je veux en remercier la conseillère de Paris, élue du 18^{ème}, Mme EL KHOMRI, de nous avoir fait partager cet élément.

On veut répondre à cette problématique spécifique des campements dans la rue. En cela, je donne quelques éléments suite à l'intervention de Mme MEHAL. On ne règle pas la question des migrations internationales avec cet outil-là de l'intégration des personnes, pourquoi ? Tout simplement parce que les personnes ne resteront que cinq à dix jours à l'intérieur de ce centre. Il y aura un travail sur le plan médical, il y aura sans doute un travail sur le plan psychologique, voire psychiatrique, il peut y avoir un travail d'évaluation. Mais les personnes qui seront hébergées dans ce centre-là n'ont pas vocation à y rester plus que le temps nécessaire pour leur permettre de rentrer dans le droit commun. Donc, ce n'est pas un outil d'intégration, il n'a pas été pensé pour cela. C'est un outil de gestion en amont des files d'attente, qui permette de rentrer dans les dispositifs de droit commun. Ce que l'on crée – il faut que chacun en ait bien conscience – c'est ce chaînon manquant. Je dois remarquer que pour ce qui est de l'aval, l'Etat parfois sous la pression de la Ville certes, mais parfois la pression est utile – puis moi, je juge aux actes plus qu'aux prétendues ou aux présumées intentions – l'Etat fait sa part et permet d'ores et déjà de démontrer qu'il est capable d'accueillir les personnes après qu'elles aient passé un certain temps dans la rue. C'est ce « un certain temps dans la rue » qu'on veut sortir de la rue, mais l'Etat met déjà à l'abri et

permet déjà 14 000 mises à l'abri à Paris, de mettre à l'abri les personnes en aval. Il faut augmenter cet effort. Vous avez tous comme moi écouté de près Emmanuelle COSSE et Bernard CAZENEUVE qui sont intervenus tous les deux la semaine dernière sur ce sujet, qui ont pris des engagements importants pour cet aval. Je ne peux que constater qu'encore une fois, il arrive que nous ayons des tensions ou des pressions avec l'Etat mais en la matière, l'ensemble des engagements pris et par Bernard CAZENEUVE et par les ministres du Logement qui se sont succédés, ont toujours été tenus et les places qui devaient être mises à disposition l'ont toujours été. Donc, je ne vois pas pourquoi je ne ferais confiance dans l'Etat pour répondre, comme il l'a toujours fait, avec les limites qu'on connaît de cette opération, à cette problématique. Notre outil va permettre d'améliorer encore les choses.

Je le redis, c'était une question du vœu, il n'est bien entendu pas question que la création de ce centre humanitaire sur la Gare Dubois retarde les travaux du Campus Condorcet. Peut-être que les travaux du Campus Condorcet seront-ils retardés, je n'en sais rien. Sur ces grands projets, il arrive toujours qu'il y ait des dérapages, mais ce ne sera certainement pas, si c'est le cas, à cause de notre centre d'hébergement. Là encore, je vous invite à regarder comment on monte les choses. Vous l'aurez constaté si vous avez pu écouter l'architecte du centre, vous pourrez l'écouter demain si vous venez à la réunion publique, l'ensemble du centre est pensé pour être entièrement démontable. Il ne sera rien construit à la porte de la Chapelle qui ne puisse, non pas être détruit, mais être déplacé. Ce sera le cas aussi bien de la bulle d'accueil, que du lieu d'hébergement, que des conteneurs qui serviront de centre de santé. Tout est fait pour que nous puissions déplacer à un autre endroit le moment venu ce centre-là. Quand est-ce que ce moment sera venu ? Quand Condorcet, que j'ai vu en début de semaine dernière, aura besoin de commencer ses travaux. Certains étaient inquiets du risque que Condorcet refuse d'aller sur les terrains de la Gare Dubois à cause du centre, je veux dire non pas en leur nom mais pour l'avoir constaté, que c'est tout l'inverse. Ils sont d'ailleurs d'ores et déjà en train d'essayer de réfléchir, d'abord au sein de Paris I et ensuite, ils prendront contact avec Emmaüs Solidarité, à ce que éventuellement les étudiants qui pourraient avoir vocation à aller sur le site de la porte de la Chapelle en 2020 ou en 2019, en fonction de la date de la première rentrée, puissent d'ores et déjà être utiles à l'intérieur de ce centre et faire partager leur expertise et leur expérience et que donc, Paris I puisse d'une certaine façon rentrer dans ces murs avant même qu'ils n'existent. Cette réunion s'est tenue en présence de l'ensemble des financeurs de ce projet et d'un représentant du ministre de l'Enseignement supérieur, Thierry MANDON, et les engagements ont été pris de part et d'autre, que le campus Condorcet ne prenne pas de retard. Vous savez que la Ville y met énormément d'argent dans la création de ce campus, la Région je n'imagine pas une seconde qu'elle mettra fin à son financement. Donc la Région met aussi beaucoup d'argent dans le campus Condorcet, l'Etat aussi. Personne n'a ni envie, ni intérêt à ce que ce projet ne se fasse pas. Là-dessus, il faudra voir la réalité, mais tout le monde peut être entièrement rassuré.

Encore une fois pour avoir beaucoup parlé aux habitants de la porte de la Chapelle ces dernières semaines et d'ailleurs y compris avant l'été, je dois dire que quand ils voient ce qu'on veut faire, ils sont assez rapidement rassurés. C'est un centre dans Paris et à la porte de la Chapelle pendant dix-huit mois, ensuite je ne sais où que nous créons.

Il faut que cette méthode de travail puisse être partagée. C'est pourquoi, la Maire de Paris a souhaité recevoir la Maire de Madrid. Sur site, nous y étions avec M. VAILLANT il y a quelques heures. C'est pourquoi la Maire de Paris et l'ensemble des élus de son équipe et moi-même d'ailleurs, souhaitons aussi faire partager aux grandes métropoles françaises notre méthodologie de travail et l'Etat le souhaite. Il faut que des centres de ce type se créent sur l'ensemble des lieux de passage des migrants. J'espère que nous serons, là encore, unanimes à demander, par exemple à la métropole niçoise parce que tous les élus métropolitains veulent être des grands élus qui décident d'énormément de choses, qui ont

beaucoup de compétences. Chacun, et nous les premiers à Paris, déclarons et montrons à quel point il est indispensable que les élus locaux se saisissent des sujets et trouvent des solutions locales. Je souhaite que d'autres grandes métropoles françaises, je sais que la métropole de Nantes réfléchit et regarde de près ce qu'on fait, qui sont sur le chemin des migrants puissent se doter du même outil pour pouvoir accueillir les personnes avant même qu'elles n'arrivent à Paris.

C'est aux élus locaux et d'abord aux maires de faire la démonstration que le pouvoir qu'ils revendiquent légitimement, pour eux et pour leur niveau d'administration, est à la hauteur des vrais enjeux. Que ce soit la métropole du grand Paris ou les grandes métropoles que l'Etat a créé dans les différentes régions, c'est un sujet sur lequel chacun doit travailler parce que nous ne réussissons pas sans cette solidarité nationale. L'Etat l'imposera, c'est sa prérogative, et l'Etat imposera à l'ensemble des départements de prendre leur part de l'accueil, mais chacun doit pouvoir accompagner.

Voilà pourquoi je suis aussi très heureux et très fier que nous puissions voter cette délibération. J'ajoute un dernier élément, ce sera discuté y compris beaucoup demain, mais ce centre existera aussi grâce aux habitants du 18^{ème} et plus largement grâce aux Parisiens. L'association Emmaüs solidarité a d'ores et déjà fait un appel à la solidarité et au bénévolat parce que, certes, l'Etat finance 100 % du fonctionnement de la partie hébergement du centre d'accueil, la Ville finance l'investissement. Elle finance une part conséquente du fonctionnement du centre d'accueil ou de pré-accueil, l'Etat finance à 100 % le fonctionnement quotidien des places d'hébergement parce que c'est sa responsabilité et qu'il n'y avait aucune raison que la Ville s'y substitue.

Donc l'ensemble des fonctions essentielles dans ce centre d'hébergement seront garantis par Emmaüs solidarité avec un financement lié à la solidarité nationale. Mais il y aura beaucoup d'autres choses à faire dans ce centre. Il y aura sans doute des dons de vêtements organisés, des événements à faire, des matchs de foot à penser, de l'occupation à fournir aux personnes hébergées. Là-dessus, Emmaüs compte aussi sur la mobilisation des Parisiens, des Franciliens, de nous tous. Tout cela sera organisé et validé par l'association gestionnaire, mais ce centre ne réussira pas si les Français ne font pas à nouveau la démonstration qu'ils sont capables de se dépasser un peu.

Je ne suis pas du tout inquiet en la matière parce que depuis plus de deux ans dans le 18^{ème}, on voit la capacité de mobilisation et d'adaptation des habitants et on voit qu'ils souhaitent d'abord que nous gérons ce phénomène pour qu'il ne soit plus dans les conditions indignes dans lesquelles il est maintenant. Donc, je pense que nous pourrons aussi tous relayer cet appel au bénévolat et à faire en sorte que chacun puisse être acteur du projet.

Pour ce qui est plus directement des vœux – peut-être que M. BRIANT pourra préciser – le vœu tel qu'il a été présenté par Mme BRIDIER avec les modifications dont elle a parlé peut être adopté. Quant à celui qui a été présenté par le groupe les républicains, il me semble que la plupart des réponses y ont été apportées. C'est normal puisqu'il s'agissait d'abord de questions qui étaient posées.

Sur la question – sur laquelle nous ne sommes pas encore intervenus – qui est celle de l'indemnisation des commerçants qui ont subi pour certains des préjudices, les commerçants, je les ai tous beaucoup vus aussi bien à Pajol, **Caillols**, je connais moins bien la situation dans les autres sites sur lesquels, il y a eu des campements de rue et j'en ai vus beaucoup. Pas un ne m'a jamais demandé aucune forme d'indemnisation. Beaucoup m'ont demandé à ce qu'on règle le problème vite. Certains ont fait des propositions fort utiles – on aura l'occasion d'en reparler dans le courant de notre Conseil – pour retrouver une attractivité et faire en sorte que plus de clients viennent. Mais pas un ne m'ayant fait cette

demande, je ne suis pas absolument certain qu'elle soit représentative de l'état d'esprit des commerçants de la rue d'Aubervilliers ou de l'esplanade Nathalie-Sarraute. D'ailleurs, je ne suis pas sûr qu'il existe une quelconque réglementation qui puisse amener une collectivité à financer une activité privée en la matière. La question pourra être posée à Olivia POLSKI si elle nous était posée par les commerçants. Je les ai tous vus, y compris encore au forum des associations, samedi. Je pense que si c'était une revendication majeure, ils n'auraient pas manqué de me la faire connaître. Voilà pourquoi je vous propose que – si vous en étiez d'accord – vous retiriez ce vœu compte tenu des réponses qui ont déjà été apportées.

Gérald BRIANT : Juste deux précisions par rapport aux questions. Je partage ce qu'a dit M. le Maire sur l'idée d'intégration. On ne peut pas parler d'intégration pour une population qui a vocation à être répartie sur l'ensemble du territoire national. Donc, il faut le dire dès le début, il faut mieux être clair, on sera mieux compris.

M. BOURNAZEL, vous parlez d'or quand vous dites accélération du droit d'asile. Après, le problème c'est qu'on a eu des durcissements successifs dans la politique de droit d'asile, qui font que, par exemple, quand quelqu'un arrive sur le territoire, aujourd'hui vu le manque de moyen et la difficulté qu'on a et par rapport à tout ce qu'il faut fournir, il y a à peu près dix mois maintenant pour celui qui veut passer par la Préfecture de police de Paris. Vous voyez la difficulté dans laquelle on est aujourd'hui. Donc, c'est une réalité avec laquelle on va le faire. J'ai entendu sur la guerre tout cela, mais si on a les difficultés dans lesquelles on est aujourd'hui, c'est aussi le parcours administratif qui a été rendu plus difficile. Je préfère qu'on ait cela en tête.

La seconde chose, c'est sur la suite et notamment le fait que cela puisse réussir dans les centres d'accueil, beaucoup ont été faits et beaucoup vont être faits et sur tout le territoire. On s'aperçoit aujourd'hui que quand il y a eu des opérations de mise à l'abri où les gens découvraient un peu même si c'était dans toutes les opérations de mise à l'abri, les gens montaient, ils étaient volontaires pour monter. Personne n'a été obligé de monter dans un car, au contraire c'était plutôt la bousculade pour y entrer. Il n'empêche que comme les choses n'étaient pas préparées assez – le centre d'accueil va servir à cela – il y a des gens qui découvraient leur destination au moment où ils rentraient dans le bus, donc arrivés dans la vallée la Maurienne ou au fin fond de la Lauzière et tout cela, il faut y être prêts quand même. Puis quand on découvre sur place en place en plus que dans certains endroits, il y a une désertification et s'il y a désertification, ce n'est pas pour rien, c'est parce que les gens s'en vont en courant, mais je ne dis pas bien sûr dans la vallée de la Maurienne, on s'est bien compris. Cela veut dire que dans les endroits successifs proposés, le travail en amont est important.

Une des utilités que va avoir ce centre d'accueil et sur laquelle on n'avait pas réfléchi au début, cela va être justement d'avoir une discussion avec chaque migrant pour présenter ce que c'est que le territoire national. La logique pourquoi le réaliser, pourquoi tout le monde ne peut pas rester à Paris etc. En plus, comme souvent les gens sont en capacité d'entendre cela et qu'on puisse le travailler, on s'est rendu compte que cela manquait et ce moment-là va être utile pour cela.

Eric LEJOINDRE : Je propose que nous votions les deux délibérations et les deux vœux.

Bien sûr, le temps de la demande d'asile est toujours trop long. Il est passé de deux ans à dix mois, c'est trop. J'étais avec le directeur de l'OFII et le directeur de l'OFPRA ; on a eu une discussion extrêmement intéressante sur ces questions. Pouvant parler librement compte tenu des convives autour de la table, ils ont tous deux tout simplement donné l'état des moyens supplémentaires qui leur ont été alloués ces dernières années et de la simplification des procédures votées par le Parlement avec l'actuelle majorité.

Bien sûr, il faut encore améliorer les choses, mais aussi il faut reconnaître que notre pays sait accueillir et notamment qu'il déboute beaucoup moins qu'il ne déboutait du droit d'asile et qu'il recueille les dossiers hors Ile-de-France. En Ile-de-France, il est trop long avant de pouvoir déposer un dossier. Ce n'est pas le temps d'études qui est trop long, c'est le temps de dépôt du dossier qui est encore plus long et qui pourrait être fortement raccourci si les demandes étaient beaucoup mieux réparties sur le territoire. Mais chacun d'entre eux, dans leurs différentes responsabilités, constatait l'important effort fait. Il faut valoriser cet effort fait par la France parce que c'est l'effort que font les Français. Il ne faut pas laisser croire que la France ne serait pas accueillante. Elle n'est pas ouverte à tout vent, heureusement, mais elle est plus accueillante qu'un certain nombre croit devoir le dire. Il faut reconnaître cet état de fait, non pas parce que je voudrais défendre un gouvernement que je soutiens, mais parce que je crois que c'est important de le dire aux Français pour qu'ils soutiennent une plus grande ouverture. Il faut vilipender ceux qui ont commis des actes inhumains et dire que par ailleurs, la France serait trop frileuse parce qu'elle ne l'est pas. La France fait ce qu'elle peut dans des circonstances difficiles. Elle est ouverte autant qu'elle le peut et l'effort qui est fait avec les contraintes qu'on connaît, ne parlons pas du Gouvernement, cela évite de politiser, mais par l'Etat. Si cet effort n'est pas reconnu par tous, on conduit sans doute les Français à être moins accueillants et on a tort.

Les républicains retirent leur vœu.

Nous n'en avons pas fini avec la question du centre d'accueil, loin s'en faut. A nouveau, je vous invite à participer à la réunion de demain. Avant de passer aux affaires générales, j'aurais souhaité que Mme BOUYGUES puisse nous présenter un certain nombre de délibérations qui ne sont pas soumises à notre vote puisqu'il s'agit de subventions ayant trait au département de Paris, mais qui – comme l'a souhaité la Maire de Paris – sont maintenant présentées aux Conseils d'arrondissement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.209/2016.DASES.28 à la majorité soit 37 voix pour dont 3 pouvoirs (PS-PC/FDG-EELV-Mme MEHAL) et 7 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.210/2016.DLH.233 à la majorité soit 37 voix pour dont 3 pouvoirs (PS-PC/FDG-EELV-Mme MEHAL) et 7 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI)

**POUR INFORMATION DELIBERATION DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL CONCERNANT LE 18^{ÈME}
ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)**

DELIBERATION : 2016 DASES 310-G : Subvention (13 k€) à 4 associations pour leurs actions de soutien en direction de migrants âgés

DELIBERATION : 2016 DASES 311-G : Subvention (15 k€) et convention avec l'association Ayyem Zamen (20^{ème}) au titre de l'action Domiciles partagés

DELIBERATION : 2016 DASES 312-G Subvention (montant total 34 500 €) à 7 associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées

Claudine BOUYGUES : Effectivement, je voudrais vous présenter trois délibérations qui concernent des associations qui ne sont pas toujours du 18^{ème}, mais dont certaines le sont. C'est sur ces associations-là que je m'étendrai très rapidement néanmoins.

La délibération DASES 310-G qui concerne des actions de soutien en direction des migrants âgés, à savoir la compagnie Résonances qui, à travers des ateliers artistiques, culturels et des rencontres, travaille sur le quartier de la porte Montmartre 8, rue Camille-Flammarion, développe une action en direction des femmes âgées immigrées. C'est un travail sur lequel les élus de la majorité sont particulièrement actifs et attentifs dans la mesure où je vous présenterai la délibération suivante concernant Ayyem Zamen. Là en l'occurrence, il s'agit d'étendre aux femmes âgées immigrées, je dirais que c'est un plus. Ce projet bénéficie d'une subvention de 2 k€.

La délibération suivante, M. NEYRENEUF et M. BROSSAT connaissent parfaitement puisqu'ils y ont travaillé de façon très active ; là aussi c'est à la fois un succès, puis c'est un grand progrès dans le domaine des associations d'aide aux migrants âgés. Je veux parler de l'association Ayyem Zamen qui a son siège dans le 20^{ème} arrondissement, mais qui a son café social – tout le monde connaît à Château Rouge, rue Dejean – qui est un lieu de sociabilité, qui permet de prévenir l'isolement des personnes âgées, notamment des migrants. On est toujours dans le même sujet en complémentarité de ce qui se fait pour l'accueil des migrants qui ont souvent travaillé depuis très longtemps en France, qui ont bénéficié de conditions d'hébergement souvent très difficiles.

Au-delà d'aide aux démarches administratives ou au moment de convivialité, il a été décidé d'engager plusieurs actions en direction de domiciles partagés qui permettent de reloger des

personnes âgées vivant dans des logements totalement inadaptés à leurs besoins, soit meublés dans des conditions souvent épouvantables au vu des conditions de vie dans les meublés ou des foyers qui étaient souvent de manière indigne et pas adaptée en particulier à l'avancée de l'âge. C'est un partenariat très solide monté avec Paris habitat. Douze personnes sont réparties dans quatre grands appartements, à la fois dans le 18^{ème}, le 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. Les personnes ont un statut de colocataires et paient un loyer très modéré. Ce qui leur permet d'être d'une part ensemble dans des toutes petites structures de vie et en même temps suivis par les professionnels de l'association pour le maintien aux droits sociaux et à l'intégration à la fois dans l'immeuble, dans le quartier et en lien avec les familles, mais avec d'autres migrants également relogés dans ce cadre. Là il s'agit d'une participation du Département de 15 k€.

La dernière subvention qui est attribuée au plan parisien à sept associations en direction de l'offre culturelle et de loisirs pour les personnes âgées. Il s'agit de la compagnie Susceptible créée en 2003 pour l'organisation et la promotion d'activités artistiques et culturelles :

- avec l'ouverture d'un café associatif, là aussi que nous connaissons bien qui s'appelle les Jeudis de la butte et qui offre aux séniors la possibilité de retrouver tous les jeudis après-midi – j'y suis déjà allée participer à quelques activités – autour d'ateliers, de café littéraire et de sorties culturelles ;
- avec projet de jardin partagé en collaboration avec les écoles de quartiers.

Tout ce qui concerne les activités en matière de participation à la fois des plus jeunes et des plus âgés est toujours une activité qui apporte beaucoup à l'ensemble des publics. Je voulais vous en informer.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ces éléments d'information sur notre politique de solidarité plus générale.

Nous en venons aux délibérations concernant les affaires générales et plus précisément l'état spécial d'arrondissement. C'était bon et normal qu'on ait un débat charpenté sur la question du centre humanitaire d'accueil mais il est indispensable que nous puissions accélérer un peu dans le traitement de nos délibérations, pour ne pas reporter à demain la suite de notre Conseil d'arrondissement. Donc, je demande notamment à l'ensemble des élus de mon équipe de bien vouloir présenter rapidement les choses et faire en sorte que nous puissions finir notre Conseil à une heure raisonnable.

AFFAIRES GENERALES

DELIBERATION : 18.2016.211 : Etats spéciaux d'arrondissement-Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2017

DELIBERATION : 18.2016 : Etats spéciaux d'arrondissement-Délibération cadre-investissement 2017

DELIBERATION : 18.2016.213 : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2017

Carine ROLLAND : Trois délibérations techniques, néanmoins importantes parce que ce sont celles qui permettent de faire fonctionner les états spéciaux d'arrondissement. Une première pour déterminer le cadre de référence de la dotation d'animation locale et qui explique notamment comment est calculé le montant de cette dotation. A savoir :

- une partie forfaitaire par arrondissement ;
- une autre partie liée à la population de l'arrondissement, à la proportion de foyer appartenant à la première tranche d'imposition et au nombre d'élèves sectorisés en éducation prioritaire.

Sur cette base, notre dotation d'animation locale devrait baisser en 2017 suite à des discussions et des ajustements avec l'Hôtel de Ville. Nous perdons de la population, nous sommes à peu près 201 000 habitants, ce qui était moins que précédemment. Notre dotation d'animation locale sera maintenue. Il ne s'agit pas ici d'en fixer le montant mais juste le principe.

La deuxième délibération soumise à votre approbation concerne la possibilité pour le Maire d'arrondissement de procéder à de petits travaux d'investissement sur des équipements de proximité qui ne relèvent pas notamment de l'Arrondissement. Ce sont pas des équipements de proximité et qui ne relèvent pas de l'Arrondissement et notamment des travaux de voirie.

La troisième délibération fixe l'inventaire des équipements de proximité du 18^{ème} arrondissement pour l'année 2017 avec, à noter notamment comme nouvel équipement de proximité le centre d'animation de la Chapelle qui selon toute probabilité – il reste quelques travaux à faire – ouvrira dans les semaines qui viennent.

Eric LEJOINDRE : Ce sont des délibérations classiques qu'on passe tous les ans.

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DONNE UN AVIS FAVORABLE AU PROJET
N°18.2016.211/2016.DDCT.42 À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DONNE UN AVIS FAVORABLE AU PROJET
N°18.2016.212/2016.DDCT.43 À L'UNANIMITÉ

LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DONNE UN AVIS FAVORABLE AU PROJET
N°18.2016.213/2016.DDCT.44 À L'UNANIMITÉ

CULTURE

DELIBERATION: 18.2016.214 : Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention avec l'association L'Onde et Cybèle (18e).

DELIBERATION : 18.2016.215 : Subvention (3.000 euros) à l'association Choeur et Orchestre Sorbonne Universités (18e)

DELIBERATION : 18.2016.216 : Conventions avec l'Académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre, XIIIème et XVIIIème relatives aux classes à horaires aménagés musique

DELIBERATION : 18.2016.217 : Subventions (3.500 euros) à deux associations au titre de la Politique de la ville pour la réalisation de leurs actions dans les 18e, 19e et 20e arrondissements

DELIBERATION : 18.2016.218 : Subvention (18 500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Compagnie Résonances du quartier de la Porte Montmartre (18e)

DELIBERATION : 18.2016.219 : Subvention (7.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (18e)

DELIBERATION : 18.2016.220 : Signature de conventions relatives à des partenariats mis en place par des conservatoires municipaux d'arrondissement de la Ville de Paris dans le cadre de la réforme

DELIBERATION : 18.2016.221 : Subvention d'équipement (10.000 euros) et convention avec l'association M.U. (18e)

DELIBERATION : 18.2016.222 : Subvention (2 000 euros) à l'association La Fabrique Documentaire pour son festival de films documentaires « Ciné-jardins 2016 » dans les jardins partagés (18e, 19e et 20e).

Carine ROLLAND : Une série de délibérations culturelles qui vont porter en premier lieu sur notre contribution à l'organisation d'un événement culturel cher à notre Arrondissement. Je veux parler du festival Rhizomes qui s'est tenu en juin et juillet derniers, comme depuis de nombreuses années maintenant, avec la proposition d'une subvention supplémentaire d'un montant de 2 k€ dont je souligne que nous l'avons portée avec le groupe EELV, M. JULIEN nous en dira peut-être un mot et qui est tout à fait indispensable au bon fonctionnement de ce grand événement dédié aux musiques des mondes qui se déploient de manière totalement gratuite, publique dans des jardins de l'Arrondissement.

Deuxième point, notre soutien à l'action culturelle avec un appui financier pour une série d'associations qui structurent la vie culturelle du 18^{ème} en ancrant la culture dans la pratique quotidienne amateur de ses habitants. Il s'agira notamment d'une subvention de 3 k€ pour soutenir l'activité du Chœur et orchestre Sorbonne universités, situé porte de Clignancourt. Pas moins de 60 instrumentistes, deux chœurs de 180 chanteurs qui se produisent dans une trentaine de lieux de l'Arrondissement tous les ans, avec une qualité réelle de ces pratiquants amateurs qui ont vocation à devenir professionnels.

Deuxième subvention de 3 500 € pour la Fabrique documentaire au titre de la Politique de la Ville et l'action développée à la Goutte-d'Or grâce à une vingtaine de jeunes du quartier qui expérimentent via cette association la réalisation de documentaires dédiés cette année à la protection de l'environnement.

La compagnie Résonnances, bien connue des habitants de l'Arrondissement et notamment de la porte Montmartre où Naïma TALEB développe une action de grande qualité dans diverses disciplines artistiques.

Une subvention ensuite à Qui Production qui s'est illustrée par un film produit en apesanteur à l'occasion de l'Euro 2016. Qui Production a fait danser des personnes dans l'eau, c'était

d'une grande beauté et permettait d'allier le sport et la culture, ce qui n'est pas toujours très simple, mais en tout cas c'était une belle réalisation. Ainsi qu'un soutien à l'association GFR bien connue dans le 18^{ème} arrondissement depuis sa réalisation d'un immense cocon dans le square Léon. GFR est aussi l'association ayant œuvré à l'intervention de street artistes sur le grand mur la rue d'Aubervilliers, face au 104 et jusqu'à Rosa Parks.

Une subvention d'équipement de 10 k€ pour le collectif MU situé à la Goutte-d'Or et désormais à la station Gare des mines, temporairement. Il s'agit là de soutenir en équipement le garage MU pour son matériel lumineux.

Les activités hors les murs de notre conservatoire, à savoir les classes CHAM déployées plusieurs années à l'école élémentaire du 7, Championnet et dans le collège Marie-Curie et dont les bienfaits se sont déjà avérés tant auprès des élèves que des effets moindres de contournement de la carte scolaire que l'on peut observer. Ce n'est pas le moindre de ses bénéfices. Donc, reconduction du dispositif CHAM dans ces deux établissements.

Puis, une deuxième délibération visant à autoriser la Maire de Paris à signer des conventions de partenariats entre le conservatoire et dans le 18^{ème} une maison d'aide et d'insertion qui s'appelle Clair Logis. Je rappelle brièvement que les partenariats avec des structures extérieures au conservatoire, c'est un des piliers de la réforme des conservatoires en cours, en plus de l'ouverture de l'accès et de la généralisation des enseignements des conservatoires à l'école. Nous avons la chance d'avoir cette expérimentation dans le 18^{ème} avec Clair Logis qui fonctionne très bien grâce à l'implication respective de la directrice du conservatoire et de ses équipes, Mme RAMONA et de Clair Logis. Les discussions sont aussi en cours avec d'autres structures dans notre Arrondissement, notamment l'Atelier des Trois Tambours, Tjad compagnie et l'Atelier Musical Paris-Seine.

Pascal JULIEN : La Mairie du 18^{ème} et mon groupe ont su convaincre une fois de plus l'exécutif parisien de la qualité d'Onde et Cybèle et du fait que cette association fait l'unanimité pour elle. C'est bien ce qui est écrit dans la délibération, compte tenu des dépenses engagées par Onde et Cybèle et afin de maintenir, dans la durée, la qualité et la gratuité de Rhizomes, mais je reste inquiet pour l'année prochaine. Au fond, nous sommes sortis de là, on a sauvé Onde et Cybèle pour 2016, mais à chaque fois sur le fil, c'étaient les mêmes choses en 2015 et en 2014. Est-ce qu'on va recommencer à passer des heures et des heures pour très peu de choses au regard du service rendu, franchement.

Donc, je n'ai rien à redire de ce qu'a dit Mme ROLLAND. Elle a fort bien dit et j'approuve à 100 %, mais je rajoute – je ne sais pas si elle la partage quand même – une inquiétude pour l'année prochaine. Je ne comprends pas qu'on ne stabilise pas le montant de cette subvention une fois pour toute à un niveau sur lequel tout le monde est d'accord. Puis, si l'association ne donne plus satisfaction, on baissera, je serai le premier à le demander. Pour l'instant, elle fait l'unanimité, elle a un rapport qualité-prix quasiment imbattable. Quand on regarde tout ce qu'elle fait pour le petit prix de la subvention, franchement il n'y a pas beaucoup de concurrents. Ils ne vont pas attendre, Mme ROLLAND, et que dès maintenant, pour que je ne sois pas contraint dans mon groupe à déposer un nouvel amendement budgétaire au mois de juillet prochain.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il y a un amendement que nous avons voté M. JULIEN lorsque vous l'aviez présenté à juste titre.

Je voulais intervenir – chaque fois je le ferai – sur le conservatoire puisque cela fait quand même des années que la promesse de l'extension du conservatoire a été faite, depuis 1995 et que les vœux que nous portons depuis 2008 sont toujours acceptés, mais il n'y a pas de suite. Cette extension va-t-elle voir le jour ou est-ce qu'on va faire ce nouveau conservatoire

quelque part ? C'est quand même absolument essentiel. Les familles le réclame. Ce n'est pas à la hauteur des attentes des familles. Ce conservatoire est trop petit, tout le monde le dit, les riverains, les habitants, les enseignants, les élèves. Je pense que cela doit être la priorité absolue de la mandature en matière culturelle. Nous sommes quasiment à mi-mandat, est-ce qu'on a enfin un calendrier et des actes précis ?

Fadila MEHAL : Je voulais intervenir aussi sur les délibérations 296 et 691 relatives au conservatoire que je voterai bien évidemment tout en les mettant en perspective par rapport à la réforme des conservatoires qui a donné lieu à de nombreuses réunions de comités de pilotage et avec des avancées, en tout cas pour celles proposées par l'UDI-Modem, notamment la mise en place d'un comité de suivi local par arrondissement.

J'aimerais interroger Mme ROLLAND pour savoir les modalités de ce comité, ce qui se mettra en place rapidement et qui va permettre d'associer tous les acteurs et notamment les élus à la mise en place de cette réforme.

Sandrine MEES : Je voudrais développer ce qu'a déjà très bien dit la première adjointe au sujet du festival Ciné-jardins. C'est un festival qui propose des projections gratuites de films documentaires autour du thème de l'écologie dans les jardins partagés grand parisien, aussi bien à Saint-Ouen, au Lilas que dans le 18^{ème}, le 19^{ème} et le 20^{ème}. C'est un festival qui permet d'apporter le genre documentaire au coin de la rue. Il propose une source de connaissance intéressante sur l'écologie. C'est aussi l'occasion de découvrir pour les habitants qui ne les connaissent pas encore la mise en œuvre concrète de l'écologie de proximité à travers le jardinage dans les friches, donc jardinage associatif qui permet d'occuper temporairement les friches du quartier. A La Goutte verte ce samedi – Mme ROLLAND en a parlé – l'association la Fabrique documentaire qui organise ce festival a projeté un film réalisé avec l'association les Enfants de la Goutte-d'Or dans le cadre d'un atelier d'initiation au documentaire. Le public était extrêmement nombreux. Du Groenland à la Polynésie, à Paris, c'est la même urgence pour l'écologie.

Eric LEJOINDRE : Je partage le souhait de M. JULIEN de voir l'Onde et Cybèle pouvoir maintenir son activité. Je ne partage pas son inquiétude parce que je sais que d'ores et déjà est prévue avant la fin de l'automne une réunion avec Bruno JULLIARD sur cette question qui doit permettre d'avancer.

Sur le conservatoire, je propose aux uns et aux autres de se référer au propos que Bruno JULLIARD a tenu à l'occasion du lancement de la nouvelle saison du grand parquet. Je vous invite d'ailleurs y aller, c'est un lieu magique. Il a rappelé l'engagement qui est le nôtre pour le conservatoire du 18^{ème} que nous n'oublions pas. Quant à la réforme du conservatoire, elle est en cours et nous allons la suivre du plus près qu'il est possible de le faire en insistant sur l'implication de chacun.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.214/2016.DAC.139 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.215/2016.DAC.289 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.216/2016.DAC.296 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.217/2016.DAC.606 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.218/2016.DAC.608 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.219/2016.DAC.613 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.220/2016.DAC.691 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.221/2016.DAC.705 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.222/2016.DEVE.129 à l'unanimité

COMMERCES

DELIBERATION : 18.2016.223 : Marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre (18e) - Règlement – nouvelle dénomination

Afaf GABELOTAUD : La délibération DAE 23 concerne le marché aux puces de la porte de Clignancourt et de la rue Jean-Henri Fabre puisqu'il s'agit de deux choses dans cette délibération. La première, c'est la nouvelle dénomination du plateau aux puces, le plateau classique serait renommé Marché aux puces Clignancourt de Django-Reinhardt en concordance avec l'hommage rendu à Django REINHARDT sur cette place.

Le deuxième point est la concordance entre deux règlements qui aujourd'hui coexistaient puisqu'un règlement était spécifique au marché du plateau et un autre règlement qui était un peu obsolète spécifique à la rue Jean-Henri Fabre. Aujourd'hui, il est donc sain et plutôt sage de faire concorder les deux règlementations.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.223/2016.DAE.23 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.224: Immeubles d'activités Cité Beauharnais, Bonne Graine, Allée Verte et Taillandiers (11e)- Garanties d'emprunts à la RIVP et conventions

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'approuver une garantie d'emprunt à octroyer à la RIVP. C'est une délibération plus globale sur Paris, mais en ce qui nous concerne, il s'agit du 6, rue Francoeur de l'immeuble qui loge la Fémis. Pour permettre des travaux d'amélioration qui seraient faits par la RIVP, elle est obligée de prendre un emprunt et la Ville se porterait garante à hauteur de 50 %.

Eric LEJOINDRE : Je veux saluer la participation de la Fémis à la dernière belle exposition tenue dans le hall de la Mairie qui a rencontré un énorme succès. Je parle aussi bien de l'exposition que de la participation de la Fémis.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.224/2016.DAE.292 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.225 : Subventions (269.800 euros) et convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile de France (11e)

Afaf GABELOTAUD : Il s'agit d'une délibération à caractère parisien parce qu'il s'agit de plusieurs arrondissements. Il s'agit d'une convention avec l'association Boutiques de Gestion de Paris Ile-de-France qui est d'une subvention globale de 269 k€. La Boutiques de Gestion propose la réflexion, l'accompagnement de créateurs aux dépens de la gestion des entreprises. En ce qui nous concerne, cette association nous a permis de nous accompagner dans le projet Mode Textile Design dans la Goutte-d'Or afin de structurer cette filière. Pas de difficultés, ce sont des organismes que l'on connaît.

Eric LEJOINDRE : Ensuite, deux délibérations concernant les affaires scolaires, compte tenu de la densité du Conseil d'arrondissement, j'ai souhaité reporter la traditionnelle communication sur la rentrée scolaire au mois prochain. D'ailleurs, il sera temps d'en faire un bilan plus exhaustif, vous comprendrez qu'il n'en soit pas question ce soir.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.225/2016.DAE 217 à l'unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

DELIBERATION : 18.2016.226 : Subventions (21.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 18e arrondissement et convention avec l'association « Culture 2+ »

Philippe DARRIULAT : En effet, on reporte la communication sur la rentrée scolaire en générale qui était marquée par l'ouverture d'une magnifique école. La nouvelle école de la rue de Torcy est vraiment un modèle architectural de conception et on peut en être collectivement fiers.

Première délibération, il s'agit d'une délibération de subventions pour six associations qui interviennent auprès des enfants des écoles dans le domaine scolaire et périscolaire. Je tiens à faire remarquer que la moitié de ces associations sont animées par des directeurs d'école qui montrent leur insertion dans la vie de quartier, leur attention en dehors du temps scolaire. Je salue ici particulièrement :

- Quatre et quatre 18 ;
- Catherine NEVANNEN, directrice de l'école Simplon ;
- les Serruriers Magiques, Véronique BAVIERE ;
- la directrice de l'école l'Oran ;
- l'association Culture 2+ qui regroupe l'ensemble des directrices et des directeurs des quartiers de la Chapelle nord et sud.

Il s'agit de subventions pour une somme de 21 300 € sur des activités sportives et culturelles, mais aussi deux activités dans un autre domaine qui est l'association traditionnelle de Culture 2+ de ce qu'on appelle les papothèques avec des traducteurs l'accueil des enfants non francophones et de leur famille dans les écoles pour faciliter leurs insertions et aussi une activité en direction d'enfants et d'adolescents souvent issus de l'immigration dans le domaine de l'ethnopsychologie et de la médiation interculturelle et clinique qui là aussi doit être salué.

Je vous demande – s'il y a des demandes de détails, j'y reviendrai mais présentation globale – de voter ces subventions à ces associations qui font un très beau travail auprès des enfants et dans les écoles de notre Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : C'est je crois absolument mérité.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.226/2016.DASCO.30 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.227 : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2017-2018.

Philippe DARRIULAT : Il s'agit de la modification de la sectorisation. Nous savons que les habitants du 18^{ème} en général sont très attentifs à ces questions : quelle adresse va vers telle école, en clair c'est cela que cela veut dire. Je vais essayer de regrouper pour être le plus rapide et le plus clair en même temps et informer le Conseil correctement les décisions qui vous sont proposées.

Une première qui est à la fois technique et politique puisqu'il s'agit simplement d'entériner la construction de la nouvelle école du 12, rue de Torcy. Ce qui nécessite que toutes les adresses précédemment affectées au 5, rue de Torcy soient transférées au 12, rue de Torcy. Ce n'est que la conséquence évidente, on ouvre une école, on ferme celle d'en face, donc on fait les adresses.

Deuxième décision sans doute la plus lourde et la plus importante. L'école maternelle du 57, rue de la Goutte-d'Or était une école maternelle qui jusqu'à présent avait cinq classes. Suite à la baisse forte des effectifs dans cette école, l'inspection a décidé de fermer une des classes. Ce qui aboutit à ce que cette école de cinq classes devient une école de quatre classes. Cela pose problème parce qu'au-delà des cinq classes, il n'y a plus de direction d'école qui existe avec une décharge pour le directeur d'école qui est une décharge complète. Cela veut dire qu'on aurait une école dans un quartier pour le moins qui nécessite un suivi sans direction d'école.

Avec l'Education nationale, les directeurs, les parents, nous avons fait plusieurs réunions pour trouver une solution à cette situation, en sachant que la solution ne pouvait pas venir vu l'évolution démographique. J'y reviendrai quand je ferai le bilan de la rentrée ; les effectifs vont réaugmenter et on va pouvoir rouvrir. Nous avons donc décidé de fermer les trois classes de niveau maternel de l'école polyvalente qui touche l'école maternelle du 49bis, Goutte-d'Or. Les deux écoles se touchent, les cours de récréation sont complètement ou même continues. L'école 49bis, Goutte-d'Or n'est donc plus qu'une école élémentaire et d'affecter deux des trois classes de maternelle au 57, Goutte-d'Or d'à côté, un certain nombre d'autres adresses étant affectées à la maternelle Richomme et à la maternelle Saint-Luc ; les habitants gagnent, ils sont dans les écoles plus proches de leur domicile.

Donc, la polyvalente cesse d'en être une pour devenir un élémentaire et nous renforçons ainsi, le rectorat a maintenu une direction pour cette année d'une façon transitoire et dès l'an prochain, la maternelle du 57, Goutte-d'Or se retrouvera comme une maternelle de six classes. Sa direction et donc tout le travail de direction, notamment d'animations pédagogiques, de liaison avec les ARE pourra être affecté dans les meilleures conditions.

En même temps, nous voulons, et c'est toute la discussion qu'on a eue avec le directeur, renforcer le 49bis, Goutte-d'Or y compris peut-être pour avoir une ouverture de classe. Je passe les détails, mais pour éviter les élémentaires de cinq classes où les enfants sont du CP au CM2 dans la même classe qui, si cela ne se passe pas bien, pose de gros problème. Nous allons donc faire un certain nombre – notamment vis-à-vis de l'école du Clignancourt – de transferts vers l'école du 49bis, Goutte-d'Or. C'est la deuxième grande mesure.

Troisième grande mesure, nous avons l'obligation d'alléger l'école maternelle du 69, Championnet, tout simplement parce que nous avons été obligés, il y avait trop d'enfants inscrits. Nous avons été obligés de faire des dérogations administratives, c'est-à-dire inscrire des enfants qui habitaient dans des adresses du 69, Championnet dans d'autres écoles. Nous avons réduit le secteur du 69, Championnet pour permettre à tous les enfants d'un secteur d'avoir une place dans leurs écoles.

Enfin, quatrième grande mesure, nous avons demandé à la direction de Mme RIVIERE, directrice de l'école Pajol, d'arriver puisqu'elle fait un travail très important pédagogique sur la base d'une polyvalence, notamment nous faisons travailler ensemble des enfants d'élémentaire et de maternelle, de harmoniser les secteurs d'élémentaire et de maternelle de l'école Pajol, ce qui a nécessité des modifications par un effet de domino qui va toucher les écoles Doudeauville, Jean-François Lépine et la maternelle Marx-Dormoy.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation qui méritait quand même qu'on s'attarde. C'est justement un des sujets majeurs pour les parents d'élèves.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On aura l'échange en octobre sur la rentrée scolaire, ce qui est peut-être aussi bien parce qu'on a un peu de recul sur l'événement. Bonne rentrée à tous les élèves du 18^{ème} arrondissement, à tous les enseignants et à tous les parents d'élèves.

Avec M. HONORE et Mme DEBONNEUIL, nous avons été alertés sur la situation de l'école Jean-Baptiste Clément. Vous devez connaître la situation, fin juin 2016, une bouche d'évacuation des eaux pluviales de la cour s'est affaissée, la Mairie du 18^{ème} informée a alors assuré que les travaux seront entrepris. Or, durant les vacances, les dégâts se sont considérablement aggravés et les travaux de réparations n'ont toujours pas été réalisés. Les parents s'inquiètent pour la sécurité des enfants. Nous les comprenons, c'est la raison pour laquelle avant de vous écrire, je préférais – j'ai préparé ma lettre – vous interroger si vous aviez les éléments de réponse.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette intervention extrêmement concise mais très claire.

Philippe DARRIULAT : En effet, il y a eu un effondrement dans la cour de l'école de Jean-Baptiste Clément. Les services de la Ville sont intervenus. Ce n'est pas qu'il n'y a pas eu d'intervention c'est que cette intervention nécessite des travaux de fondation extrêmement importants qui a abouti à fermer l'essentiel de la cour et transférer les enfants – on a plusieurs cours à Jean-Baptiste Clément – sur les cours qui sont à l'étage. J'ai demandé aux différents services de la Ville un état des lieux que je pourrais bien sûr vous transmettre, notamment sur la sécurisation des bâtiments qui est aujourd'hui assurée. Vous avez raison sur ce point, la Ville pensait que c'est un petit problème qui pourrait être facilement réglé, il s'est avéré qu'il y avait des travaux de soubassement importants à faire. Ce qui fait que les travaux ont été reportés, cela risque d'impacter sur un ou deux mois encore l'utilisation de la cour basse. A la cour haute, on a fait les aménagements complémentaires pour totalement sécuriser et de façon à ce que les enfants aient un accueil correct dans la cour.

Là, on a un problème récurrent du quartier, mais pas d'ailleurs que des bâtiments scolaires, de l'ensemble des bâtiments, de tout l'ouest de l'Arrondissement, qui est lié au fait que l'on construit un peu sur du gruyère avec des carrières au-dessous et qu'on a ce type de d'effondrement qui finit par se faire et qui nécessite à chaque fois des travaux importants, coûteux et nécessitant de surcroît des entreprises qui ne sont pas tellement nombreuses à pouvoir intervenir et toujours pas disponibles dans les 24 heures sur ce genre d'intervention.

Eric LEJOINDRE : D'autant moins disponibles rapidement que les grandes pluies du printemps dernier ont eu des conséquences absolument majeures dans beaucoup d'endroits du 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.227/2016.DASCO.137 à l'unanimité

CAISSE DES ECOLES

DELIBERATION : 18.2016.228 : Caisse des Ecoles (18è)- Subvention (287 455 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire

Dominique DEMANGEL : Nous avons d'abord une délibération sur la subvention qualité. Nous avons voté, au mois de juillet, la délibération sur la subvention principale de la restauration scolaire articulée sur le prix de revient réel de l'ensemble des repas distribués dans les écoles.

Il s'agit là d'une subvention de qualité basée sur une convention signée entre la Ville et la caisse des écoles. Auparavant, c'est un contrat qualité sur deux ans, cette fois-ci c'était pour un an avec deux objectifs principaux :

- l'un qui tient à l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires et notamment au maintien de la part de l'alimentation durable qui, dans le 18^{ème} est à un niveau très sensiblement supérieur à celui de la plupart des arrondissements parisiens puisqu'on a pratiquement 70 % en valeur et 49 % en volume ;
- un deuxième objectif qui tient à la qualité du service avec différents sous-objectifs de formations des personnels et un deuxième sur le gaspillage et sur la collecte des biodéchets dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir puisqu'on avait commencer une expérimentation étendue maintenant à une douzaine d'écoles. Je dois dire que cette expérimentation se passe remarquablement bien avec une adhésion des communautés scolaires importantes à cette collecte des biodéchets aussi bien des enseignants que des enfants, mais aussi des parents avec des suggestions sur l'organisation de cette collecte. Nous allons donc poursuivre dans cette direction-là.

Cette enveloppe qualité est un montant de 287 455 € pour 2015, soit un montant légèrement supérieur à celui de l'année dernière et que je vous invite à voter.

Loïc LORENZINI : Les élus écologistes voteront cette délibération, s'agissant notamment de la mise en place du doublement du repas végétarien qui fait suite à un vœu que nous avons voté à l'unanimité dans ce Conseil.

Néanmoins, j'entends encore souvent des parents se plaindre un peu de la qualité des repas offerts le midi. Je sais bien qu'avec 12 000 repas-jour c'est compliqué et je sais bien tout ce qui a été fait pour améliorer depuis des années la qualité des repas servis, néanmoins ce n'est pas tant la qualité des produits qui est à mettre en cause, mais c'est plus la cuisson avec aussi des fruits parfois qui arrivent qui sont encore congelés. Bref, je profite qu'il y ait ce projet de réforme de la restauration.

Mais aussi au cours de la mandature, nous devons travailler sur le renouvellement de la DSP. J'en profite ici pour signaler qu'il y aurait – à mon avis – des réflexions à mener encore plus en profondeur, notamment autour de cette délégation pour que l'éducation au goût, la

saveur qui est un enjeu central pour les élèves et même un enjeu plus largement du vivre ensemble soit encore plus mis en avant. Je sais les contraintes qu'on connaît puisque 12 000 repas-jour c'est considérable mais qu'on puisse ouvrir une réflexion assez large sur ce qui peut encore être fait pour améliorer ces repas servis.

Eric LEJOINDRE : Evidemment, la qualité des repas fournis par la caisse des écoles est une préoccupation, la mienne, celle de Mme DEMANGEL, mais bien au-delà. D'ailleurs, j'invite l'ensemble des membres de la caisse des écoles à venir – comme le fait d'ailleurs M. LORENZINI – systématiquement à l'ensemble des réunions, c'est extrêmement utile et très important et c'est un lieu parfaitement adapté pour parler de ces sujets. C'est un engagement pour nous très fort, à la fois sur la qualité de l'assiette qui est un élément essentiel, mais on sait bien que la qualité vécue par les enfants dépend tout autant de la qualité de l'ensemble de l'expérience et donc des travaux qu'on peut faire. M. DARRIULAT et Mme DEMANGEL travaillent aussi dans le réfectoire pour faire en sorte que l'ensemble du repas se passe dans deux meilleures conditions.

Je veux juste rassurer chacun, on ne congèle pas les fruits, on les réfrigère. Ils sont peut-être trop souvent froids, voire compte tenu du nombre de fruits distribués sans doute cueillis trop tôt et donc relativement durs, mais ils ne sont pas congelés puis décongelés fort heureusement. Néanmoins, cela fait partie des sujets centraux : la capacité à prévoir des éléments frais et non cuits dans les écoles donc ne pas réchauffer au four. Cela fait partie des sujets essentiels sur lesquels on a demandé au délégataire de travailler.

Je m'extrait de ma fonction de maire pour reprendre celle de père. Je dois dire qu'il est aussi assez difficile de savoir exactement ce que les enfants mangent, ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas. Mais pour fréquenter assez fréquemment les cantines scolaires et pour avoir un rapport tous les soirs quand je suis là suffisamment tôt et qu'elles ne dorment pas encore – ce qui est finalement pas si fréquent que cela – sur la qualité de la cantine, je dois dire que pour les parents, c'est très compliqué d'avoir une vision et nos enfants nous racontent n'importe quoi sur ce qui se passe à la cantine. Je le sais de temps en temps parce qu'il m'arrive régulièrement d'y manger en même temps qu'elles et de constater que non, on n'a pas servi des pâtes ou n'importe quoi d'autres. Mais cela fait partie des sujets essentiels et c'est aussi pour cela qu'on a besoin de voter cette subvention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.228/2016.DASCO.134 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.229 : Signature de conventions avec 20 caisses des écoles en vue de la restauration des écoles municipales des sports organisées du 1er décembre 2016 au 30 novembre 2017

Dominique DEMANGEL : Avant de parler de la délibération, je vous rappelle que les menus sont sur le site de la Mairie du 18^{ème}. Tous les parents peuvent avoir, dès la fin de la semaine, l'ensemble des menus de la semaine suivante. Par ailleurs, nous sommes évidemment très attachés à toutes les remarques permettant d'améliorer la qualité des repas et que toutes les remontées précises sur le jour, l'école, sont des choses extrêmement utiles.

En ce qui concerne la délibération DJS 259, il s'agit de conventions signées entre la Ville et les caisses des écoles pour la restauration dans les écoles municipales des sports qui sont des stages sportifs de petites durées (trois à cinq jours) organisés par la DJS pendant les vacances scolaires au profit des jeunes parisiens (10 à 16 ans.), mais aussi d'un certain nombre d'enfants non parisiens scolarisés sur Paris.

Bien évidemment, il faut assurer la restauration le midi et des conventions sont signées avec les caisses des écoles pour que la livraison de ce repas puisse avoir lieu. C'est un dispositif de peu d'ampleur. L'année dernière, nous avons livré 710 repas pour un montant de 5 900 €. C'est une opération tout à fait utile mais qui n'est pas d'une ampleur considérable.

Eric LEJOINDRE : Peu d'ampleur, mais beaucoup d'importance pour ceux qui participent aux écoles municipales des sports.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.229/2016.DJS.259 à l'unanimité

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2016.230 : Subventions (3.854.542 euros) et avenants à l'association Crescendo (11e) pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.231 : Subventions (4.245.053 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.232 : Subventions, avenants n°1 et avenants n° 3 (920.196 euros) avec l'Association Pour

l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.233 : Subventions (2.477.371 euros) et avenants à l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) 10ème pour ses 11 établissements d'accueil de la petite enfance

DELIBERATION : 18.2016.234 : Subvention (840.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Nord – Ilede-France pour la création d'un multi-accueil au 13, boulevard Ornano (18e)

DELIBERATION : 18.2016.235 : Subvention (2.814.960 euros) et convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon (19e) pour la création pour la création d'un multi-accueil et d'une crèche familiale au 10, rue Vauvenargues (18e)

DELIBERATION : 18.2016.236 : Subvention (111.865 euros) et avenant n° 3 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e)

DELIBERATION : 18.2016.237 : Subvention (96.674 euros) et avenant n° 3 à l'association Accueil Goutte d'Or (18e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la halte garderie La Caravelle (18e)

DELIBERATION : 18.2016.238 : Subvention (100.474 euros) et avenant n° 3 avec l'association Les Ateliers pour les Petits (18e) pour la halte-garderie Les Ateliers pour les Petits (18e)

DELIBERATION : 18.2016.239 : Soutien à la fonction parentale – Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (138.050 euros) à neuf associations dont sept avec convention et une avec avenant à convention pour leurs actions dans les 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

DELIBERATION : 18.2016.240 : Soutien à la fonction parentale - Resserrer les liens entre les familles et l'école - Subventions (51.750 euros) et conventions avec six

associations pour leurs actions dans les 2e, 10e, 12e, 14e, 15e, 18e, 19e et 20e arrondissements

DELIBERATION : 18.2016.241: Signature d'une convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Coeur, la société SODEXO et la Ville de Paris

Violaine TRAJAN : Les trois principaux axes de la politique petite enfance sont mis en avant dans ces délibérations. Le premier qui est de répondre aux attentes des parents en matière d'offre de garde. Nous veillons – à chaque Conseil, je rapporte sur des projets de création ou de gestion de places en crèche – à développer une offre variée et de qualité et de la faire augmenter dans l'Arrondissement pour répondre à ces besoins.

Variée et de qualité, il s'agit ici de subventions pour huit associations qui gèrent des crèches. Cela représente 224 places pour un montant si on additionne de 1 229 408 €. Donc c'est une belle offre. Ce sont des subventions classiques qui reviennent à chaque fois :

- ABC Puériculture ;
- l'Araignée Gentille ;
- ATEP ;
- la Maison Kangourou ;
- Accueil Goutte d'Or ;
- Ateliers pour les Petits ;
- Un deux trois Soleil.

Ensuite, deux projets d'envergure seront votés tout à l'heure de création de places. Le premier projet se situe au 13, boulevard Ornano, c'est la fameuse opération CPAM qui sera livré pour la crèche fin 2017. C'est une création de 42 places dans ce quartier qui est en manque, c'est une très bonne nouvelle de savoir que bientôt, une crèche ouvrira. Elle sera gérée par l'association Léo-Lagrange, une autre bonne nouvelle puisqu'elle est aussi installée dans l'Arrondissement.

Un autre gros projet et on peut le saluer, c'est une création de crèche qui va ouvrir au 10, rue Vauvenargues, là aussi dans un quartier en déficit de place. C'est la fondation Saint-Simon qui ouvrira, ce sera en janvier 2018, plus de 110 places en crèche, soit 85 places en crèche municipale et 35 places en crèche familiale. C'est un mode d'accueil différent, une très bonne nouvelle pour ce quartier.

Donc, des projets qui viennent s'ajouter aux derniers que nous avons inaugurés dont on a voté déjà des subventions. J'en profite pour saluer les professionnels et les services techniques qui ont travaillé tout l'été pour achever le plan de sécurité, sécurisation des établissements décidée par la Maire de Paris dernièrement.

Le deuxième grand axe, c'est de répondre aux préoccupations des parents de tout petits, de petits et aussi d'adolescents, de mettre en place des actions de parentalité et de les rendre visibles. Ici, on va voter deux subventions, il s'agit d'une subvention pour :

- un groupe de parole qui va prendre place dans le 18^{ème} ce qui sera animé par l'école des parents et des éducateurs ;
- un autre groupe de travail qui sera animé par l'ATNT, une association qui travaille beaucoup dans le quartier Amiraux-Simplon : d'offrir des ateliers autour du

numérique en direction des parents pour qu'ils soient au plus près des enfants et accompagnent dans l'introduction de règles, notamment tout ce qui est écran.

Le troisième grand axe, c'est être performant dans la stratégie d'information donnée au public pour que les publics aient l'information, que les parents sachent où s'adresser pour être solidaires. Une subvention reconduit une opération – dont on peut saluer l'existence – conduite par les Restos du cœur et la SODEXO qui consiste à récolter des vêtements pour l'hiver et des objets pour les distribuer ensuite aux familles.

Je salue aussi le travail puisque c'est l'occasion, des professionnels qui améliorent les taux d'occupation dans toutes les crèches ce qui permet de répondre aux parents dans l'accès aux crèches. C'est important puisque l'on a de plus en plus de demandes satisfaites à tel point que des parents qui ont déjà un mode d'accueil refusent une place en crèche, cela nous permet de proposer à d'autres familles. C'est un travail de broderie dont on peut saluer la mobilisation parce que c'est grâce aux professionnels.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.230/2016.DFPE.24 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.231/2016.DFPE.55 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.232/2016.DFPE.65 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.233/2016.DFPE.98 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.234/2016.DFPE.110 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.235/2016.DFPE.113 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.236/2016.DFPE.125 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.237/2016.DFPE.135 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.238/2016.DFPE.136 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.239/2016.DFPE.176 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.240/2016.DFPE.178 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.241/2016.DFPE.240 à l'unanimité

ESPACES VERTS

DELIBERATION : 18.2016.242 : Rénovation du jardin René Binet (18e) - Autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives

DELIBERATION : 18.2016.243 : Rénovation du Jardin René Binet (18e) - Approbation du principe et du programme de l'opération

Philippe DURAND : Relative au jardin Binet, la première délibération, c'est l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations administratives et la deuxième, c'est l'approbation du principe et du programme de l'opération.

En quoi consiste l'opération de ce programme ? Le jardin Binet, qui fait à peu près 9 000 m² a été créé en 76. Depuis 40 ans, il n'a pas eu de transformation. Dans le cadre de l'Ilot Binet, avec la programmation qu'il y a eue, une partie du jardin a accueilli une école polyvalente provisoire. Sur cette friche, cela a été l'occasion de repenser la totalité du jardin, mais aussi sa liaison avec le jardin Marcel-Sembat et les abords ; essayer de créer un espace végétal en une unité, même s'il reste trois espaces : le jardin Binet, le mail et le square Marcel-Sembat.

L'opération de rénovation est d'abord une étape novatrice, je suis assez fier de porter, qui est la création d'une ferme pédagogique en direction des écoles. Cela a fait l'objet de différentes réunions et a reçu un accueil très favorable auprès des parents d'élèves et de différentes personnes du quartier. Après, il y a un aménagement des locaux sociaux qui ont été créés, qui auparavant ont été sur le square Henri-Huchard et maintenant sont venus sur le square Binet, donc c'est d'aménager les locaux sociaux de la DEVE. Après, il y a l'amélioration du fonctionnement du jardin avec la création de nouvelles aires de jeux pour les petits, un agrandissement des espaces de pelouse. Après, il y a la création de nouveaux espaces intermédiaires sur le mail avec un aspect d'agrès sportif qui reste à définir et de zones foraines avec un espace pour l'électricité et le point d'eau pour les fêtes de quartier.

Philippe DARRIULAT : Témoigner d'un véritable d'enthousiasme des parents d'élèves et des écoles sur le projet de ferme pédagogique, vraiment c'est quelque chose à dire dans un quartier où il y a besoin de ces genres d'initiatives.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.242/2016.DEVE.22 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.243/2016.DEVE.23 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.244 : Subvention de fonctionnement (500 euros) à l'association Au Coeur des Chats pour le suivi et la régulation de la population féline dans le 18e arrondissement

Philippe DURAND : C'est une subvention pour l'association qui assure la régulation de la population féline sur les jardins de la Petite Ceinture. Il s'agit du suivi sanitaire de ces chats, soins vétérinaires, traitements des puces et stérilisation au niveau des chatons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.244/2016.DEVE.109 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.245 : Subvention (1000 euros) à l'association EMMAÛS SOLIDARITE pour son action en faveur de deux jardins partagés solidaires (10e et 18e)

Eric LEJOINDRE : Nous en venons à une subvention à l'association Emmaüs Solidarité pour une toute petite part, du coup, entraînée par la belle opération du square Jessaint. Je veux saluer tous ceux qui y ont travaillé, MM. DURAND et BRIANT mais aussi mon cabinet qui s'est fortement mobilisé pour faire en sorte que ce jardin puisse enfin revenir aux habitants sous une forme un peu innovante.

Philippe DURAND : Il s'agit d'une subvention d'appoint à l'action de ce jardin d'insertion partagé dont on a déjà évoqué dans cette enceinte. Ces jardins partagés, vous pouvez commencer à voir les premières initiatives faites durant l'été.

Cette subvention est gérée par Emmaüs mais elle est ouverte aussi aux riverains et il y a déjà d'autres associations comme Vergers urbains et Toits vivants qui ont participé à l'encadrement des SDF et des migrants sur cette parcelle.

Christian HONORE : La petite remarque que vous avez faite, M. le Maire, en disant « c'est ouvert aux habitants » et puis de votre adjoint en disant « ... et aux habitants » me permet d'émettre un doute. En fait, je crois que vous vous êtes résignés. Les deux jardins Louise-Marillac et de Jessaint ont été longtemps occupés par des migrants, des SDF, etc. et les

habitants étaient dépossédés de ce lieu puisque que je vais beaucoup dans la 18^{ème} et en particulier place de la Chapelle. Vous avez eu comme idée – parce que vous n’arriviez pas à vous en sortir – de faire des jardins partagés. C’est une très bonne idée, mais vous auriez pu non pas le proposer à l’exploitation par Emmaüs, mais dire que ce jardin partagé aurait pu être une bonne école pour les enfants, pour les riverains, pour les habitants qui sont souvent des personnes des classes populaires et en effet, cela aurait pu être éducatif pour les habitants, pour les enfants.

Si j’ai bien compris la délibération et en Commission des affaires sociales, j’allais poser la question à Mme Dominique VERSINI, vous dépossédez les habitants. Bien entendu, au détour d’une phrase, vous dites « et les riverains et les habitants » mais les principales personnes intéressées sont celles sans domicile fixe. Je ne dis pas que c’est mal et qu’il ne faut rien faire pour ces personnes, mais je dis que deux jardins dont un Louise-de-Marillac, à un certain moment, étaient infectés par les rats parce que vous n’avez pas su redonner aux habitants l’envie d’aller dans ces deux jardins, vous préférez les mettre aux mains d’Emmaüs. Je n’ai rien contre Emmaüs, je n’ai rien contre les SDF, mais je le répète : vous avez dépossédé les riverains et les habitants du quartier de ses deux jardins. Voilà.

Pardonnez-moi, nous allons nous abstenir bien que la subvention soit faible, mais pour être logique avec les interventions que j’avais faites à ce sujet, nous allons nous intervenir sur cette subvention tout en précisant que nous n’aurions rien contre Emmaüs et contre les SDF.

Eric LEJOINDRE : A force de les répéter, on va finir par vous croire. Je vois beaucoup de mes adjoints qui voudraient apporter une réponse. Je vais le faire moi-même pour éviter que le débat ne dure.

Je regrette beaucoup M. HONORE que vous n’ayez pas été présent à la réunion publique tenue à l’école maternelle de la rue du Département qui porte sur ce projet. Cela vous aurait évité de dire beaucoup de choses fausses. Je regrette que vous ayez attendu qu’il y ait des difficultés dans le quartier pour venir visiter, sinon vous auriez su que depuis bien longtemps déjà, le square Jessaint comme le square Louise-de-Marillac d’ailleurs n’est pas le lieu de prédilection des familles de ce quartier, d’autant moins aujourd’hui que nous avons ouvert avec M. VAILLANT et M. JULIEN le magnifique petit jardin de la rue du Département et bien sûr Eole avant et Rosa ensuite qui ont un attrait plus importantes pour les familles pour une raison assez simple, c’est qu’ils sont juste un tout petit peu plus loin du flot de bagnoles et que quand on a des enfants et qu’on a la possibilité d’aller à Département, à Rosa Luxembourg ou à Eole et à ne pas se retrouver dans les embouteillages du rond-point de La Chapelle, croyez ma grande expérience en la matière, on le fait.

Ce square Jessaint n’était pas le lieu de prédilection des habitants, loin s’en faut. Il était d’ailleurs très peu et très mal utilisé. Si vous étiez allé avant que la crise des migrants ne touche la Chapelle, cela vous aurait été évité de penser que c’était le lieu de prédilection de passage des enfants.

Si vous étiez venu à cette réunion que nous avons faite avec M. DURAND et M. BRIANT, vous aurez constaté que nous ne faisons pas un jardin partagé. Nous permettons à Emmaüs Solidarité d’y développer un concept créé dans le 10^{ème} arrondissement avec beaucoup de succès. D’ailleurs, je vous invite à aller voir ce lieu qui a mis un peu de temps à ouvrir, mais qui est totalement ouvert aux habitants et qui, par ailleurs, permet de réinsérer par le travail un certain nombre de personnes qui, au fond, étaient des usagers du square Jessaint.

Donc le projet que nous portons rouvre ce parc aux habitants. C’est exactement ce que nous voulons faire. Il ouvre d’une façon différente, la Ville a besoin aussi d’inventer de nouveaux usages. Ce square sera ouvert et occupé par Emmaüs, par ces salariés du dispositif

Premières heures, par les enfants des écoles qui le souhaiteront pour peu qu'ils soient accompagnés par leur instituteur, par tous ceux qui voudront y aller et Emmaüs affichera – mais vous le sauriez si vous étiez allé – sur les grilles du square l'ensemble des informations et des horaires d'ouverture.

Donc, je vous invite à sortir de vos préjugés, à rentrer dans la réalité et à voter cette subvention.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.245/2016.DEVE.122 à la majorité soit 36 voix pour dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV) et 9 abstentions dont 2 pouvoirs (LR/CI-NI)

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

DELIBERATION : : 18.2016.246 : Subvention (4 000 euros) à l'association Les Amis REcycleurs pour ses projets de ruches et de serre aquaponique à la REcyclerie située 83 bd d'Ornano (18e).

Frédéric BADINA SERPETTE : Cette délibération concerne deux projets engagés par l'association des Amis Recycleurs. C'est l'association chargée de porter l'animation et la programmation de la recyclerie qui se situe dans l'ancienne gare de la Petite Ceinture porte de la Chapelle. Je précise que la recyclerie n'est pas une ressourcerie, c'est un lieu festif fait de matériaux recyclés. Je le dis et notamment à destination de mon ami M. MENEDE parce qu'on se bat régulièrement pour essayer de faire en sorte que ce lieu soit identifié autrement.

Aujourd'hui, la gare est devenue un lieu incontournable où sont programmés de nombreuses rencontres et débats autour du développement durable, de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de la solidarité. Les Amis Recycleurs proposent aujourd'hui nombre de services dont la possibilité de venir réparer soi-même son mobilier ou les appareils électroménagers en bénéficiant de formations ou de mise à disposition d'outils partagés.

Aujourd'hui, la recyclerie poursuit ses projets et notamment l'aménagement du quai bas pour faire revenir la nature en ville. Jusque là, la recyclerie ne bénéficiait d'aucun financement de la part de la Ville, ce sera désormais le cas avec ces deux subventions de 2 k€ chacune :

- l'une destinée à financer un projet de serre aquaponique, un système circulaire qui permet de cultiver le végétal tout en élevant des poissons comestibles, la nature faisant ensuite son œuvre pour faire cohabiter le tout ;
- l'autre vise à installer des ruches sur le toit de l'établissement qui est d'ailleurs en cours de végétalisation ; des ruches déjà présentes non loin au jardin de Ruisseau, précurseur en matière de nature en ville et d'installation de ruches.

Nous avons déjà entamé avec l'établissement une bonne relation de travail, qu'il s'agisse du traitement des nuisances comme des aménagements actuels et futurs. On va poursuivre ce travail bien entendu et faire en sorte que la nature continue de reprendre ses droits à Paris et en particulier autour de cette Petite Ceinture sur lequel évidemment ces deux projets sont totalement compatibles puisqu'ils sont portés aussi en compatibilité avec notre projet de reconquête de la Petite Ceinture et de développement de la nature en ville.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.246/2016.DEVE.128 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2016.247 : Subvention (1.500 euros) à l'association ATNT-18 (Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies du 18e arrondissement)

DELIBERATION : 18.2016.248 : Subvention (3.700 euros) à l'association Les P'tits Poulbots Oeuvre des Gosses de la Butte Montmartre (18e)

DELIBERATION : 18.2016.249: Subvention (35.000 euros) et convention avec l'Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire – ADOS (18e)

Jean-Philippe DAVIAUD : On aborde ce chapitre de la vie associative et je voulais dire deux mots, deux jours après le forum qui s'est tenu samedi. C'était un beau forum, il y a eu du monde. Nous avons eu la chance d'avoir du beau temps en plus, ce qui a favorisé les sorties des familles venues en nombre. D'ailleurs, un certain nombre d'entre vous y ont fait une apparition et ont été rencontrés les associations ; c'était une grande réussite. Les associations étaient dans leur immense majorité satisfaites de cette journée et des contacts noués, que ce soit avec des utilisateurs de services ou avec les autres associations. Je vous remercie de l'immense travail d'organisation qui a été fait. Je veux remercier la Maison des associations qui a été totalement mobilisée ; tous les agents ont été mobilisés. Dans certain nombre d'arrondissements, les Maisons des associations ne sont absolument pas parties prenantes du forum des associations dans le 18^{ème} comme dans quelques autres, mais dans le 18^{ème} en particulier, c'est le cas et elle était totalement mobilisée.

Je veux également remercier la Direction générale, le service de la Démocratie locale où tout le monde s'est mobilisé, le cabinet du Maire, la communication évidemment et puis tous les agents présents toute la journée pour être à l'accueil, pour aider, pour faire les manutentions. Leur rôle a été aussi absolument indispensable. On a amélioré d'ailleurs un certain nombre de choses par rapport à l'édition de l'année dernière. On en voit encore des marges de progression, donc, on ne se privera pas de les utiliser pour avoir un forum l'année prochaine encore plus efficace et qui rendra encore plus de services aux familles et aux associations.

Plusieurs subventions, notamment trois qui concernent les associations qui agissent dans le domaine de la jeunesse, c'est assez à l'image de ce qu'est le 18^{ème} :

- ATNT-18 pour une action très intéressante, qui est parents et enfants face aux nuisances du numérique donc une éducation à l'utilisation du numérique ;
- une autre subvention pour l'association Les P'tits Poulbots ;
- la troisième subvention pour l'association ADOS pour une action extrêmement utile qui est la prévention des risques de marginalisation des jeunes et du décrochage scolaire de 14 à 17 ans.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.247/2016.DJS 254 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.248/2016.DJS.255 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.249/2016.DJS.256 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.250 : Subvention (5.000 euros) à 2 associations au titre de l'intégration, pour des projets visant à favoriser le développement économique

Jean-Philippe DAVIAUD : Nous avons donc une subvention de 2 k€ qui concerne une association du 18^{ème}, L'Ile du monde qui a des actions extrêmement intéressantes en termes d'insertion par l'économie, notamment via la Cuisine du monde. Il y a finalement un apport aussi bien en matière culturelle qu'en matière d'insertion par l'économie. On a déjà eu ici l'occasion de goûter lors du forum du bénévolat les réalisations de cette association. Vraiment, elle justifie qu'on la soutienne et je vous propose de voter cette délibération.

Eric LEJOINDRE : J'en profite pour remercier La Cantine Vagabonde qui a fait les plateaux repas végétariens du forum des associations et qui a connu un très grand succès, y compris parmi ceux qui n'étaient pas végétariens.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.250/2016.DDCT.92 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.251 : Subvention (57.000 euros) et avenant n°1 à la convention triennale 2016-2018 avec l'association Salle Saint Bruno (18e)

Maya AKKARI : Je vous présente une subvention de 57 k€ pour l'association de la Salle Saint-Bruno, bien connue à la Goutte-d'Or. Cette subvention est destinée à cofinancer l'espace proximité numérique.

Les habitants des quartiers populaires peuvent avoir parfois des difficultés d'accès au droit en raison de difficultés d'accès au numérique. Maintenant, tous les services publics se dématérialisent de plus en plus.

Je voudrais saluer le travail de la Salle Saint-Bruno à ce niveau-là avec cet espace numérique qui permet à beaucoup d'habitants du 18^{ème} et même de toute la région Ile-de-France d'accéder aux offres d'emploi et à toutes ces possibilités d'emploi.

J'en profite pour saluer le travail collectif fait autour de la Salle Saint-Bruno avec tous les élus sectoriels, que ce soit Mme BOUYGUES sur l'emploi ou M. DAVIAUD au niveau de la vie associative parce que la Politique de la Ville est une activité transversale, ce n'est qu'en travaillant tous ensemble dans le même sens qu'on arrive à faire avancer les choses.

Eric LEJOINDRE : Je vous invite aussi pour ceux qui n'y auraient pas penser à nous rejoindre à partir de vendredi et tout le weekend pour le premier hackathon de la Mairie du 18^{ème}, en réalité le deuxième puisque nous en avons fait un premier pendant la nuit des débats mais celui-ci contiendra justement l'inclusion numérique, et les *start-up* du 18^{ème} et de tout Paris se réuniront pendant trois jours ici pour réfléchir aux outils qui peuvent être mis à disposition notamment dans les quartiers populaires pour permettre une meilleure inclusion démocratique et je pense que nous allons passer un très bon moment.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.251/2016.DDCT.119 à la majorité et 5 voix ne participant pas au vote (M. BOSSAT, Mme MEES, Mme TRAJAN, Mme BOUYGUES et M. BOURNAZEL

DELIBERATION : 18.2016.252 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison des associations du 18ème et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18ème arrondissement de signer les conventions d'occupation des locaux

Jean-Philippe DAVIAUD : Une grosse livraison, si je puisse dire, avec 19 associations pour ce Conseil, liée aux faits évidemment de l'interruption de l'été.

Sur ces 19 :

- neuf agissent dans le domaine des arts et de la culture, on retrouve une constante de l'importance de la culture dans notre Arrondissement ;
- quatre dans le domaine des sports et loisirs ;
- deux dans le domaine de l'enfance et de la famille ;
- une dans le domaine du social et de l'humanitaire ;

- trois dans le domaine du soutien des actions internationales.

Je vous propose de valider l'inscription de ces associations qui ont grand besoin d'intégrer la MDA.

Eric LEJOINDRE : La vie associative du 18^{ème} se porte bien et c'est tant mieux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.252 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2016.253 : Subventions (182.000 euros) et conventions avec six associations gestionnaires de recycleries

M. Gilles MENEDE : La première délibération concerne des subventions pour un montant global de 182 k€ et des conventions avec six associations gestionnaires de recycleries. C'est donc une convention qui nous intéresse pour nous le 18^{ème} sur l'association l'Interloque qui gère les deux ressourceries parce que c'est le terme officiel des ressourceries. L'Interloque est la seule association, la première en tout cas à avoir le droit de s'appeler comme ressourcerie. Ce sont deux subventions qui sont l'objet de cette délibération.

L'interloque Paris nord a été créée en 2002, l'Interloque Paris centre en 2014. Il s'agit de deux ressourceries qui font du réemploi, de la réutilisation et du recyclage. Il est à noter que plus de 80 % des objets collectés sont réemployés et recyclés et que, pour la partie de l'Interloque Paris nord, 320 tonnes ont été collectés l'année dernière.

Par ces délibérations, pour l'Interloque plus particulièrement, je vous propose de voter l'attribution à l'Interloque Paris nord d'une subvention de 40 k€ pour le développement de son activité avec autorisation d'accès au CEA de La Chapelle et pour l'Interloque Paris centre 30 k€.

Globalement sur la délibération, cela concerne six conventions financières pour les six associations pour un montant total mais sur tout Paris de 182 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.253/2016.DPE.42 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.25 : Plan de relance du tri – Subventions (60 600 euros) à des associations en vue d’animations et d’actions de sensibilisation des habitants au tri sélectif

M. Gilles MENEDE : C’est le plan de relance du tri, des coûts emballage pour le compte de la Ville de Paris qui a pour objet d’améliorer le geste de tri en convertissant les trieurs non systématiques en trieurs systématiques.

La Mairie de Paris a souhaité une réalisation de terrain au plus près des habitants en mobilisant les personnels de la DPE dédiés à la sensibilisation, les ambassadeurs du tri, les éco-animateurs de SYCTOM et en soutenant les associations sur les projets de proximité relatifs au tri sélectif.

Les trois associations sont :

- l’association Graine Ile-de-France pour une subvention de 12 k€ ;
- Voisin Malin pour 23 600 € ;
- PikPik Environnement pour 25 k€.
 - Graine Ile-de-France, située dans le 18^{ème}, rue Capron, propose de sensibiliser durablement au tri sélectif 200 jeunes dans des établissements scolaires parisiens dans des quartiers Politique de la Ville ;
 - Voisin Malin vise à favoriser une appropriation pérenne des gestes de tri par des habitants du 18^{ème}, du 20^{ème} et du 19^{ème} arrondissements ;
 - PikPik Environnement propose de sensibiliser les mêmes habitants du 18^{ème}, 13^{ème}, 15^{ème}, 19^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} au tri sélectif en organisant des apéros climats et des ateliers pour permettre de mieux connaître les filières de recyclage.

Par rapport aux trois associations :

- Graine Ile-de-France, 12 € ;
- Voisin Malin, 23 600 € ;
- PikPik Environnement, 25 k€.

Ce qui fait 60 600 € pour les trois associations en faveur du tri sélectif.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Un combat indispensable pour faire en sorte que l’on trie mieux à Paris.

Le Conseil d’arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.254/2016.DPE.40 à l’unanimité

URBANISME & ARCHITECTURE

DELIBERATION : 18.2016.25: Acquisition d'un terrain auprès de Paris Habitat-OPH situé 32, avenue de la Porte de Clignancourt à Paris 18^{ème}

Michel NEYRENEUF : La délibération consiste à acquérir par la Ville de Paris, l'emprise où il y a toujours la tour de la porte de Clignancourt, auprès de Paris Habitat pour y créer par la suite un équipement tertiaire.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.255/2016.DU.70 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.256 : Crèche 6/8, rue Ganneron (18e) – Réaménagement dans l'existant de deux équipements de la Petite Enfance - Approbation du principe de l'opération - Marché de maîtrise d'oeuvre – Modalités de passation, autorisations administratives et demande de subvention d'investissement

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de l'approbation du principe de l'opération de réaménagement dans l'existant de deux crèches situées 6 et 8, rue Ganneron. Ces deux crèches depuis leur origine n'ont pas été réhabilitées et il y a entre autres des problèmes d'amiante qu'il faudrait résoudre. Donc, c'est l'autorisation de commencer ces travaux qui prendront un certain temps à cause de ce désamiantage.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.256/2016.DPA.54 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.257 : Réhabilitation de la halle Pajol et création d'un jardin public, au 18ter rue Pajol (18e) - Signature d'un avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre

Michel NEYRENEUF : La délibération acte et solde la question de la réhabilitation de la halle Pajol et de la création du jardin public par des avenants qui permettent de finir, de rémunérer les architectes et constructeurs.

Eric LEJOINDRE : Rémunération fort légitime au vu du travail réalisé.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.257/2016.DPA.57 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.258 : Centre d'animation Hébert (18e) – Mise à disposition à titre gratuit au profit de la Ville de Paris des parcelles CW 49 et CW 66 – Convention de mise à disposition temporaire avec la RIVP

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la mise à disposition à titre gratuit au profit de la Ville de deux parcelles qui permettront de commencer le chantier de construction du nouveau centre d'animation.

Eric LEJOINDRE : Chantier totalement indispensable, même s'il nous faudra veiller à la poursuite du travail du centre d'animation pendant la durée des travaux.

Laurent QUEINNEC : Il y a un terrain de sport à cet endroit, et si j'ai bien lu la délibération, des travaux devraient empiéter sur celui-ci. Je voulais donc être rassuré à ce sujet.

Michel NEYRENEUF : C'est exactement cela, pendant les travaux, évidemment qu'il y a un besoin d'une emprise de chantier. Donc, il y aura un moment où les terrains disponibles ne sont pas tout à fait les mêmes mais *in fine*, cela reviendra à peu près au même. Personnellement, je n'étais pas au jury de la DPA sur ce projet. Peut-être que la personne qui était au jury, sans me faire perdre trop de temps, peut donner quelques précisions.

Pascal JULIEN : Tout a été dit. Si j'ai bien compris, je tiens à vous rassurer, c'est une question que j'avais posé moi-même, j'étais sensible : le terrain de sport sera gratuit. Je me suis battu pour le maintien de ce terrain de sport à l'époque où le Maire du 18^{ème} arrondissement avant 1995 voulait y construire une école en préfabriqué et avec les parents d'élèves, nous avons occupé le terrain de sport pour empêcher tout simplement les travaux de démarrer parce que les gamins du quartier ont besoin de ce terrain qui restera comme aujourd'hui ouvert, c'est-à-dire qu'ils pourront y aller quand ils voudront, jour ou nuit. C'est un sas très important. C'est un endroit où ils peuvent jouer, se défouler et cela contribue à la régulation de l'énergie de cette jeunesse.

Un peu d'histoire de temps en temps, cela fait du bien. Voilà pourquoi j'étais sensible comme vous mais peut-être pour la même raison à ce sujet.

Eric LEJOINDRE : Nous voilà parfaitement rassurés puisqu'on parle d'histoire et de préfabriqués.

M. VAILLANT me rappelait quand nous avons enfin inauguré cette magnifique nouvelle école de la rue de Torcy qu'il avait inaugurée avec Jean TIBERI juste après avoir été élu Maire. Des algécos qui avaient été posées là parce qu'à l'époque, on devait considérer que c'était suffisant pour les habitants du quartier d'aller à l'école dans les algécos et nous, nous faisons un petit peu différemment.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.258/2016.DPA.68 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.259 : Appel à projets urbains innovants sur le site Ordener (18e) - Désignation du lauréat et autorisation donnée à la Maire de Paris de signer les actes de cession

Michel NEYRENEUF : Réinventer Paris, cela a été tout un cycle qui a fonctionné l'année passée et nous avons une seule parcelle municipale dans le 18^{ème} qui était le 183, rue Ordener.

Le lauréat finalement choisi par le jury est le projet porté par Amétis Tranche de vie. C'est un projet qui consiste essentiellement en logement dont des logements sociaux, des logements participatifs, en accession libre et en accession sociale, une crèche privée de 45 places sous la structure de la halle conservée et un commerce sur rue.

Ce programme d'Amétis tel qu'il avait été gagné avait besoin ensuite de recevoir, j'allais dire, l'onction d'une certaine façon des copropriétaires voisins puisqu'ils avaient des fenêtres qui donnaient sur le projet.

A la suite de quatre réunions que j'ai organisées ici, on a réussi à trouver un accord. Amétis a modifié son projet et je pense que les copropriétaires d'aujourd'hui, du voisin du 185 sont contents.

Donc, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Eric LEJOINDRE : J'en suis heureux parce qu'on est nombreux à avoir pensé que jamais on n'arriverait à rien faire sur cette parcelle et finalement si on y parvient, c'est formidable.

Galla BRIDIER : Je suis bien d'accord avec vous. Pour ma part, c'est la première fois que je vais m'exprimer dans ce Conseil d'arrondissement en tant que conseillère municipale à l'habitat participatif et partagé pour cette grande occasion sur cette opération puisque celle-ci va être la première du genre dans notre Arrondissement et, j'espère bien, pas la dernière y compris d'un autre mandature.

Donc, je ne reviendrais pas sur les éléments qui composent cette opération évoqués par M. NEYRENEUF mais je voulais m'attarder un peu sur ce volet habitat participatif de cette opération parce que c'est effectivement ce volet-là qui est la réelle innovation de cette opération, de ce projet en plus du fait qu'il y aura enfin une construction à cet endroit.

Je le rappelle pour ceux qui ne sont pas très familiers avec cette notion de l'habitat participatif. Si j'avais à le résumer, je dirais que l'habitat participatif est une nouvelle façon de construire mais aussi de vivre la Ville puisque le concept général réside dans le fait que ce sont les futurs occupants qui coconstruisent leur futur habitat en fonction de leurs usages et surtout rassemblés autour d'un projet commun autour de valeurs communes.

Dans cette opération, il y a plusieurs types de logements : des logements sociaux de toutes les catégories et des logements en accession libre. Il y a déjà donc un groupe d'habitants qui s'est constitué, qui représente le noyau dur de ce que seront les futurs habitants du 183, Ordener et qui a défini, qui a déjà travaillé pendant de longs mois avec le promoteur et l'architecte à la définition de ce projet et qui veillent aujourd'hui à ce que celui-ci respecte leur philosophie de vie et leurs envies.

Nous avons tous collectivement à gagner à multiplier ce genre d'opération dans notre façon de faire la Ville car ce sont des opérations d'urbanisme qui sont connectées, qui sont implantées dans les quartiers, qui sont ouvertes à leur environnement immédiat.

Par exemple, le local commun qui a été voulu par les habitants pourra bénéficier aux associations du quartier ; les écoles pourront bénéficier des potagers sur les toitures-terrasses pour des actions de sensibilisation à la biodiversité, à l'agriculture urbaine, etc.

Comme l'a dit M. NEYRENEUF, je pense aussi que c'est parce qu'il y a déjà un groupe d'habitants qui a travaillé au projet, qui est allé à la rencontre de la copropriété voisine qui avait des enjeux sur son mur pignon, que également les choses ont pu aboutir et un terrain d'entente a pu être trouvé.

Je vais profiter de la présence de M. BROSSAT, pour faire une demande d'innovation supplémentaire sur cette opération qui est la pré-attribution des logements sociaux, on a commencé à en parler, donc je ne doute pas de la possibilité que cela se fasse mais je pense vraiment absolument fondamental que les futurs locataires du logement social soient associés au projet dès maintenant et donc rencontrent le noyau d'habitants déjà existant, participent au chantier, puissent éventuellement ajuster le projet comme cela se fait souvent pendant les travaux. Cela est possible, cela a déjà été fait, donc je ne doute pas qu'à Paris, cela soit faisable dans les règles que nous avons tous adoptées en matière d'attribution de logement et donc avec l'application de la cotation évidemment.

J'appelle vraiment de mes vœux que lors de la construction de nouveaux quartiers dans le 18^{ème} comme il en est prévu, à Chapelle Ordener mais aussi à Hébert ou encore à gare des Mines, nous pensions à faire des opérations d'habitat participatif qui permettent de donner de l'âme aux nouvelles constructions et des dynamiques de quartier bien avant que ceux-ci ne voient le jour.

Ian BROSSAT : D'abord, j'espère que l'opposition ne m'en voudra pas de reprendre ma casquette d'adjoint à la Maire de Paris.

Pour répondre à Mme BRIDIER, pour me réjouir qu'on puisse faire de l'habitat participatif dans le 18^{ème} arrondissement, l'habitat participatif a été expérimenté dans plusieurs arrondissements déjà dans le 19^{ème}, dans le 20^{ème} et à chaque fois, c'est un succès considérable. Donc il est très positif qu'on puisse faire de même dans le 18^{ème}.

Puis, concernant plus particulièrement la question des logements sociaux qui seront réalisés, je suis évidemment favorable à ce qu'on désigne les futures personnes qui vivront dans ces immeubles très en amont et à ce qu'on les fasse participer à l'ensemble de ce processus participatif. C'est ce que nous avons fait dans le 19^{ème} arrondissement, passage Desgrais avec Batigère ; cela marche extrêmement bien et permet que les locataires aient un rapport différent à leur immeuble puisqu'ils auront participé à son élaboration. Evidemment, nous y sommes très, très favorables et c'est une très, très belle idée.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.259/2016.DU.89 à l'unanimité

LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2016.260 : Renonciation par la Ville de Paris au bénéfice d'un droit de remise de locaux de la RIVP, 144-152, rue des Poissonniers (18e) – Avenant n°3 au protocole du 22 décembre 2011.

Michel NEYRENEUF : Il s'agit de la vente par la RIVP à la fédération Léo-Lagrange du bâtiment dans lequel elle était jusqu'à présent locataire et pour cela, pour que la vente puisse se faire, la Ville doit renoncer à reprendre son droit de préemption, de retour de la parcelle.

Eric LEJOINDRE : Moi aussi, d'autant que c'était indispensable pour que Léo-Lagrange puisse arriver et que Léo-Lagrange apporte une plus-value énorme dans ce quartier.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.260/2016.DLH.9 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.261 : Transfert, par Paris Habitat OPH, de 59 structures collectives et lots annexes à la société anonyme « l'Habitation Confortable »

Michel NEYRENEUF : Autre délibération qui suit ces techniques qui fait que Paris Habitat a une filiale qui s'appelle l'Habitation Confortable. Cette filiale est plutôt destinée à faire de la location en diffus. Donc, il s'agit là de transférer de Paris Habitat à l'Habitation Confortable 59 structures collectives dont certaines sont dans notre Arrondissement pour une gestion au plus près des locataires.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.261/2016.DLH.90 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.262 : Réalisation d'un programme de réhabilitation Plan Climat 4, passage Kracher (18e) - Prêt PAM complémentaire garanti par la Ville (302.626 €) demandé par Lerichemont

Michel NEYRENEUF : C'est pour un petit logement de plus.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.262/2016.DLH.138 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.263 : Location de l'immeuble 46, rue des Trois Frères (18e) à la RIVP -Bail emphytéotique

Michel NEYRENEUF : C'est une belle préemption faite en commun avec M. BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA et la Mairie du 18^{ème} bien sûr, d'un immeuble. Donc c'est la reconquête petit à petit de Montmartre pour lui donner un caractère de plus en plus mixte. Il s'agit donc de la confier à la RIVP.

Eric LEJOINDRE : Moi aussi et je pense que M. BROSSAT aussi. Les élus de l'opposition sont contre.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.263/2016.DLH.188 à la majorité soit 36 voix pour dont 4 pouvoirs et 8 voix contre dont 3 pouvoirs et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

DELIBERATION : 18.2016.264 : Réalisation 72, rue Marx Dormoy (18e) d'un programme de création d'un logement PLUS par Paris Habitat OPH

Michel NEYRENEUF : Logements sociaux dans les quartiers populaires, logements sociaux à Montmartre donc pas de logements sociaux du tout. C'est cela la logique de Les républicains.

Continuons quand même un autre petit logement 72, rue Marx-Dormoy.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.264/2016.DLH.203 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.265 : Renouvellement des garanties accordées par la Ville de Paris aux emprunts bancaires à contracter par la RIVP en vue du financement de locaux d'activités de divers programmes

Michel NEYRENEUF : Enfin, la garantie de la Ville de Paris à divers emprunts à contracter par la RIVP, cela concerne pour nous le 64/66, rue Hermel.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.265/2016.DLH.209 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (M. HONORE)

TRANSPORT & DEPLACEMENTS

DELIBERATION : 18.2016.266: Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3. Montant : 3 000 euros

Félix BEPPO : Par cette délibération, il s'agit d'attribuer la somme de 3 k€ à l'entreprise Traiteur Fortune d'Or située 138, boulevard Ney.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.266/2016.DAE.320 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.267 : Prolongement du Tramway T3 Porte de la Chapelle – Porte d'Asnières (18e – 17e) : nomination de la présidente et communication du rapport d'activité de la commission de règlement amiable

Félix BEPPO : La délibération concerne la nomination de la Présidente de la Commission de règlement à l'amiable et quelques éléments sur le compte rendu d'activité.

La Commission de règlement à l'amiable est présidée depuis sa création par M. Michel COURTIN qui est Président honoraire du Tribunal administratif de Paris.

M. COURTIN a souhaité mettre un terme à sa fonction de Président et sur les conseils de la Présidente du Tribunal administratif de Paris, la Ville de Paris a proposé à Mme **Marion VETRANO** de devenir la Présidente de la commission ; celle-ci a accepté. Donc c'est l'occasion de remercier M. COURTIN pour le travail qu'il a effectué dans le cadre de cette commission et d'accueillir Mme **VETRANO**.

Un petit mot sur le compte rendu d'activité de cette Commission de règlement à l'amiable : depuis l'automne 2014, la commission s'est réunie sept fois, a analysé 28 dossiers : deux dossiers sont restés sans suite ; 10 ont fait l'objet d'un rejet définitif ; 7 une proposition d'indemnisation et 9 dossiers sont actuellement en cours. Tout cela pour dire que cette commission fonctionne bien.

J'ai cru comprendre qu'il y avait un certain nombre d'interrogations sur ce qu'elle pouvait faire et en l'occurrence là, nous voyons qu'effectivement, les choses avancent très bien et qu'au fur et à mesure, de moins en moins de dossiers sont déposés eu égard à la rigueur qui est accompli dans le cadre de cette commission.

Je vous demande de voter favorablement la nomination de Mme la Présidente **Marion VETRANO** et le compte rendu d'activités que je viens succinctement de vous exposer.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.267/2016.DAE.329 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.268 : Transport scolaire des élèves et étudiants handicapés de l'école élémentaire publique Guadeloupe (18^e) convention-Autorisation-Signature)

Félix BEPPO : La troisième délibération porte sur le transport scolaire des élèves étudiants handicapés de l'école élémentaire de la Guadeloupe.

Il y a actuellement 28 élèves qui sont en situation de handicap et habitant Paris qui fréquentent cet établissement. Ils sont transportés par le service technique des transports automobiles municipaux sur des bases juridiques qui n'étaient pas totalement claires et il s'agit là de proposer une convention qui permette très simplement de dire quelles sont les responsabilités entre le STIF qui est l'autorité organisatrice et la Ville de Paris qui réalise ce service pour ces personnes handicapées.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.268/2016.DILT.27 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2016.269 : Classification de voies au titre des droits de voirie (18^e)

Félix BEPPO : Avec Mme GABELOTAUD sur ces sujets, les droits de voirie qui sont adossés au classement attribué aux voies parisiennes, celles-ci sont modifiées

régulièrement ; la dernière date de 2015 et il s'agit de modifier en fonction de leurs zones de chalandise, de l'attractivité, certaines des voies du 18^{ème}. Il vous en est proposé 22 pour vous signifier qu'effectivement, ce classement permettra de rentrer en ligne de compte du budget 2016.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.269/2016.DU.161 à l'unanimité

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

DELIBERATION : 18.2016.270 : Subventions (100 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes situées dans le 14ème, le 18ème, le 19ème arrondissements et sur le territoire du Grand Belleville (10ème-11ème-20ème arrondissements)

Frédéric BADINA SERPETTE : Je vais vous proposer au travers de cette délibération de voter pour un lot de subventions qui visent à accompagner les quatre accorderies parisiennes.

Pour rappel, ce dispositif d'échange de services a été imaginé pour échanger des services entre les habitants d'un territoire et pour favoriser le lien social, la mixité, la solidarité mais aussi pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté.

Il se traduit concrètement par une heure de service rendu qui se transforme en une heure de service reçu.

Les accorderies sont portées par des acteurs associatifs locaux dans les quartiers Politique de la Ville. Chez nous dans le 18^{ème}, c'est l'association Le Petit Ney qui porte ce dispositif transverse en matière de politique publique, à mi-chemin entre Politique de la Ville et économie sociale et solidaire.

L'ambition, c'est ici de faire que ce réseau d'échange de services émerge sur le quartier de la porte Montmartre, c'est déjà le cas mais qu'il se renforce, mais aussi entre tous les quartiers Politique de la Ville du 18^{ème} voire au-delà. D'ailleurs, depuis son ouverture en mars, l'accorderie du 18^{ème} a enregistré 346 adhésions qui ont permis 800 échanges de services, soit 1 363 heures échangées. Cela marche donc et l'engagement du Petit Ney dans son animation n'y est pas pour rien.

Les 25 k€ que je vous propose d'accorder au travers de cette délibération a donc pour objectif de permettre au réseau d'accordeur de se renforcer dans l'Arrondissement et de rayonner au-delà.

Je vous remercie de voter favorablement cette délibération.

Philippe DURAND : Je ne participe pas au vote.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.270/2016.DDCT.101 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote

L'EGALITE FEMME HOMME

DELIBERATION : 18.2016.271 : Subventions (107.000 euros) à dix associations et avenants à conventions au titre de l'éducation à l'égalité

Nadine MEZENCE : Je vous propose la délibération sur deux associations dont une très connue dans le 18^{ème}, l'association Graine de Soleil qui a pour objectif de faire reconnaître le droit à la culture pour toutes et pour tous. Ainsi a-t-elle amené le théâtre ou la pratique théâtrale dans des endroits qu'elle n'investit pas habituellement à travers les ateliers de formation et les échanges culturels qu'elle organise.

Elle organise tous les ans aussi le Festival au féminin qui se rattache à la Journée internationale du 8 mars qui prend beaucoup d'ampleurs et qui mobilise un large public issu du quartier mais aussi de tout Paris.

Donc c'est une subvention pour un montant de 3 k€.

Eric LEJOINDRE : Subvention importante et cause tout à fait importante, nous en avons longuement parlé en présentant le contrat de sécurité d'arrondissement.

Nadine MEZENCE : L'association Pour qu'elle revienne depuis 2006 propose des actions de sensibilisation et de promotion sur le thème de l'égalité femmes-hommes et filles et garçons.

Elle se déploie surtout autour de la réalisation de reportages sur l'égalité filles-garçons vue par les adolescents dans le cadre de l'opération Ville-Vie-Vacances ; des interventions sont organisées autour de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons auprès des adolescents dans les quartiers de la Politique de la Ville du 18^{ème}.

Cette association Pour qu'elle revienne participe actuellement à l'action pilote de prévention du cyber sexisme au sein du centre **Libertino Claire**.

C'est une subvention d'un montant de 4 k€.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.271/2016.DDCT.81 à l'unanimité

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.272 : SUBVENTION (34.500 EUROS) À L'ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE (AFEV) POUR DEUX PROJETS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES PARISIENS

DELIBERATION : 18.2016.27 : SUBVENTIONS (150.000 EUROS) À 6 ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CLÉS DES JEUNES DES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2016.274 : Subventions (75.000 euros) à douze associations porteuses de projets économiques locaux dans les quartiers Politique de la Ville

DELIBERATION : 18.2016.275 : financement de 59 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens. Appel à projet citoyeneté, laïcité et valeurs de la République 2016.

DELIBERATION : 18.2016.276 : Subventions (62.500 euros) et conventions avec 5 associations oeuvrant dans les quartiers Politique de la Ville réseaux de solidarité familles monoparentales (13ème, 14ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements)

DELIBERATION : 18.2016.277 : Subventions (70.500 euros) à 8 associations pour leurs actions visant à l'émergence de projets collectifs dans les quartiers populaires et signature de conventions

DELIBERATION : 18.2016.278 : Subventions (25 000 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville

DELIBERATION : 18.2016.279 : Subventions (4 000 euros) à 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Maya AKKARI : La DDCT 67 concerne l'AFEV à hauteur de 14 k€ pour un travail d'accompagnement vers la lecture. Les intervenants sont des capseurs.

Nous avons une convention avec les logements étudiants. Ces intervenants bénéficient d'un logement étudiant et dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle, ils travaillent avec les enfants des écoles des secteurs sur la lecture.

Ensuite, la DDCT 69 : une subvention de 56 k€ pour le 18^{ème} pour des actions de linguistique en partenariat avec le développement économique et j'en profite pour vous parler de l'inauguration de la perm linguistique en Mairie du 18^{ème} le 28 septembre à 14h. Il y aura des permanences décentralisées sur tout le 18^{ème} arrondissement pour accueillir les personnes qui auraient besoin de cours en linguistique.

La DDCT 96 : 75 k€ sur plusieurs projets économiques locaux, pour le 18^{ème}, la filière mode à la Goutte-d'Or, l'association Projet 19 qui soutient plusieurs associations et les accompagne dans leur projet économique ainsi que l'association Alinéa.

La DDCT 97, il s'agit de subventions pour 18 projets dans le 18^{ème} sur toutes les questions de citoyenneté, de laïcité. Je voulais mettre en exergue une action en particulier parce que je trouvais que le titre était assez intéressant, c'est uni contre le racisme et l'obscurantisme parce qu'il y a un lien fort entre ces deux concepts.

La DDCT 99 : des subventions pour plusieurs associations dont l'association Adage qui travaille auprès des femmes les plus isolées.

La DDCT 121 : 70 500 € sur plusieurs associations qui accompagnent les habitants et les associations des quartiers les plus populaires du 18^{ème} pour les budgets participatifs, pour monter leur budget, en faire la publicité, faire voter, etc.

La subvention DVD 99 pour notamment l'association La Fabrique des impossibles qui a pour projet de travailler une fresque à la porte Montmartre avec les associations et les habitants du quartier.

La dernière délibération, la DDP 9 : une subvention de 4 k€ au titre de la Politique de la Ville pour des actions pour agir et lutter contre les rixes entre les jeunes du 18^{ème} et le 19^{ème}. Toutes les délégations de cette Mairie sont mobilisées pour lutter contre ces rixes aussi bien la sécurité, la jeunesse, la Politique de la Ville, les écoles, etc.

Didier GUILLOT : Je voulais souligner la délibération pour l'AFEV et le projet CAPS et inviter tout le monde à lire le très bel article qu'ils vont publier ce mois-ci dans le 18^{ème} du mois pour bien montrer la mise en valeur de son projet auquel évidemment, je tiens à cœur et qui va se développer dans les mois qui viennent.

Carine ROLLAND : Nous en avons terminé avec les délibérations dites classiques, nous passons au reste de l'ordre du jour, à savoir les questions orales et les vœux.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.272/2016.DDCT.67 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.273/2016.DDCT.69 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.274/2016.DDCT.96 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.275/2016.DDCT.97 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.276/2016.DDCT.99 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.277/2016.DDCT.121 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.278/2016.DVD.99 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2016.279/2016.DPP.9 à l'unanimité

QUESTIONS ORALES AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

1. Question orale du groupe PC - FDG à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative au 4, rue Myrha

Gérald BRIANT : L'année dernière, on a connu ce drame dont on se souvient au bout d'un an, de cet incendie – j'étais de permanence ce soir-là – qui a coûté la vie à huit personnes dans des conditions terribles, donc une émotion évidemment très importante, on a d'ailleurs aussi salué dans un Conseil d'arrondissement, je ne reviens pas sur ce qui s'est passé.

Un an après, les amis, les habitants, les soutiens avaient décidé de faire une petite cérémonie à laquelle j'ai participé, pour aider à ce travail de deuil qui est important mais petite cérémonie qui avait aussi une vocation, c'était celle d'essayer de faire qu'on puisse aider un peu à tourner la page et en l'occurrence, les habitants nous ont sollicités à travers le conseil des locataires pour faire une démarche. Cela fait un an que les scellés sont posés sur l'entrée de l'escalier. Depuis un an, tous les habitants qui étaient là-dedans ne peuvent pas encore accéder à leurs effets personnels pour ce qui reste, tout n'a pas été brûlé. Donc, une démarche a été entreprise par les locataires. Il y a des choses qui sont en train de bouger parce que manifestement, le Juge d'instruction a permis pour qu'ils aient une l'autorisation spéciale pour à la fois l'enquête puisqu'il y a les scellés et pour le syndic.

C'est un peu délicat parce qu'on ne demande évidemment pas à un juge d'instruction de briser les scellés. On le sait mais on avait dit qu'il fallait aussi donner un peu de publicité à cette demande parce que, au bout d'un an, vu les conditions quand même de l'enquête, si on pouvait d'une manière ou d'une autre, je ne sais pas comment faire, je n'ai pas de solutions mais je crois qu'il était temps de témoigner de cette attente des locataires.

Eric LEJOINDRE : : Merci beaucoup de nous donner l'occasion de nous souvenir de ce drame et des difficultés en cours. Je partage évidemment le sens de cette question. Je vais demander à M. GONZALEZ de bien vouloir donner quelques éléments d'appréciation et je

crois qu'effectivement, l'essentiel est que nous puissions ici en discuter. Nous n'avons bien sûr rien à faire savoir officiellement ou à demander officiellement à un juge mais peut-être les échos de ce Conseil pourront-ils remonter jusqu'à ses oreilles.

Mario GONZALEZ : M. le Maire, nous n'avons pas beaucoup de temps, vous avez tout dit.

Eric LEJOINDRE : Parfait. M. BRIANT est-il satisfait de la réponse ?

Gérald BRIANT : On verra si en fait les scellés ont été brisés ou au moins, ils ont été permis qu'ils puissent au moins accéder à leur appartement ; c'est en fonction. On verra ; la satisfaction ensuite se mesurera à cette hauteur-là.

2. Question orale du groupe PC - FDG à M. le Maire du 18^{ème} arrondissement relative à l'espace public sur la halle Pajol

Danièle PREMEL : Cet été au mois de juillet, la Mairie s'est rapprochée du Café de la Goutte-d'Or pour essayer de mettre en place sur l'esplanade Nathalie-Sarraute du mobilier et donc s'est rapproché des Petites gouttes.

Les Petites gouttes, ce sont un café connu maintenant même très reconnu puisqu'on en fait effectivement un véritable buzz sur les différents réseaux sociaux.

Ce succès commercial toutefois ne doit pas empêcher le fait que cette installation qui s'est mise et qui est efficace, qui est jolie, etc. a été sur un espace public et là, on est bien sur un espace public et qu'il ne doit pas forcément être que de la consommation, dû effectivement à clientélisme.

Cette installation nous pose plusieurs questions : un, comment les choses sont arrivées c'est-à-dire qu'effectivement on comprend bien qu'au mois de juillet, nous n'avons pas pu en débattre mais peut-être c'est l'occasion de le faire et d'autre part, pour combien de temps cette installation est faite ? Quelles sont les perspectives qui vont pouvoir se mettre en place pour rendre à nouveau cette esplanade aux habitants même si nous pensons qu'effectivement cette esplanade doit être aussi réfléchie, concertée, etc. pour voir comment on peut se mobiliser autour de l'occupation de cette esplanade mais elle reste un espace public et il est normal que les habitants puissent être informés sur le devenir de cet espace qui, pour l'instant, est un espace quand même privatisé et donc un lieu de consommation.

Afaf GABELOTAUD : Je vais essayer d'être extrêmement concrète parce que cela demande une explication bien précise.

Lorsque l'esplanade Nathalie-Sarraute a été, pour une énième fois, occupée par des réfugiés, cela crée dans ce secteur un traumatisme profond et cette occupation est délétère pour les commerces environnants entre autres.

Lorsqu'il y a eu la mise à l'abri, il a fallu très vite redonner un signe positif, donc occuper cet espace de façon positive avec une animation, avec quelque chose de frais, estival, etc. et en même temps, il nous fallait des projets. La problématique, c'est qu'occuper un espace aussi grand, cela demande des moyens ; cela demande de l'énergie ; cela demande une logistique. Nous avons fait le tour des commerçants puisque cela faisait déjà un an qu'on

disait aux commerçants : si vous avez des projets, des projets éphémères, etc. nous sommes à disposition pour en discuter, pour faire avancer les choses.

Il s'avère que l'urgence faisait qu'on n'a pas pu parce qu'il fallait occuper rapidement cet espace-là aussi où vous n'avez pas le temps de tergiverser, de faire des concertations etc. il fallait occuper rapidement cet espace d'un point de vue symbolique mais aussi dans l'urgence. Quand on a sondé les différents commerces, il s'est avéré que peu avait cette capacité financière et cette réactivité qui permettaient d'occuper rapidement, efficacement et de façon plutôt positive et avec un bel équipement.

Donc, Les Petites gouttes qui certes connaissent un certain succès mais ce succès leur permet aussi d'avoir des possibilités d'investissement, du matériel, des moyens de communication qui leur permettent de venir aussi en appui pour nous dire : nous, on a un projet. Le problème de ce projet, c'est que cela demande de l'investissement, des dizaines de milliers d'euros, on n'apporte pas comme cela du matériel avec trois francs six sous ; cela demande une logistique, des moyens humains, de l'entretien ; cela demande aussi de mettre du personnel pour pouvoir l'exploiter et pour pouvoir le pérenniser de façon concrète.

Donc, il y a une demande de retour en investissement ; c'est-à-dire pour pouvoir nous retrouver dans nos comptes, il nous faut à peu près tant de temps d'occupation pour pouvoir amortir un peu cet investissement. Chose à laquelle on n'est absolument pas sourd, donc on a estimé par rapport au coût d'investissement et par rapport à ce retour d'investissement qu'il fallait plusieurs semaines, qu'il fallait aussi profiter de cette période estivale qui permettait aux Parisiens, aux riverains de profiter de cet espace. On savait qu'il y en avait quelques-uns autour qui n'ont pas cette possibilité-là mais ils ont toujours été ouverts dans la discussion pour dire aux commerçants aux alentours : on peut prêter d'espace, on peut en donner, on peut faire des projets communs. C'est plus compliqué que cela quand on est commerçant évidemment.

C'est pour la première partie et cette occupation aura lieu jusqu'au 2 octobre. C'est aussi simple mais on avait besoin dans cette urgence d'avoir un moyen efficace, digne, sympa et qui correspond à ces zones habitées, une terrasse grande ouverte. C'était, à mon avis, un bon signal mais aussi un moyen efficace d'occuper cet espace.

Danièle PREMEL : Je ferais un petit clin d'œil qu'il y a aussi des artistes qui peuvent travailler dans l'éphémère et que c'est autre chose aussi que la consommation.

Eric LEJOINDRE : Je partage absolument cette analyse. D'ailleurs, je voudrais saluer l'occupation de l'espace par le 104 qui fait une œuvre artistique à partir du 23 septembre. Les discussions ont eu lieu pour permettre à cette occupation artistique d'avoir lieu.

L'occupation telle qu'elle a été faite cette année de l'esplanade Nathalie-Sarraute était indispensable et je remercie Mme GABELOTAUD de s'être rapidement mobilisée pour permettre que nous trouvions un usage positif à ce site dans une forme d'urgence et je veux vraiment saluer l'ensemble des commerçants, en réalité à l'exception de quelques-uns de l'esplanade qui ont largement joué le jeu à la fois au niveau du jardin de l'été Les petites gouttes mais aussi sur tout le long de l'esplanade.

Je veux d'ailleurs aussi saluer la bibliothèque La Caravelle qui a elle-même pris l'initiative d'ouvrir une terrasse, ce qui est assez rare pour une bibliothèque qui connaît un grand succès. Je pense que c'est une occupation particulièrement utile, qui a mis en lumière non pas cette occupation-là mais les occupations précédentes de l'esplanade Nathalie-Sarraute, la nécessité sans doute de re-réfléchir à la manière de l'aménager à terme. Il faut qu'on puisse y avoir des occupations temporaires et festives mais ce n'est pas le cœur du sujet.

On ne peut pas avoir systématiquement des occupations festives sur ce site et donc, je souhaite que nous puissions d'ores et déjà commencer à réfléchir à cette esplanade, à comment elle peut mieux vivre. Il y a des usages auxquels nous ne répondons pas encore dans le 18^{ème}. Je pense à l'apprentissage du vélo pour les enfants mais pourquoi pas aussi pour les adultes. Je pense à des modules de sécurité routière qui existaient sous le métro aérien et qui n'existent plus. Donc, nous avons tout à fait capacité à occuper cet espace. Une occupation de nature commerciale peut être très utile même s'il ne faut pas qu'elle soit importante ou trop longue ; on peut penser différemment cette esplanade.

En tout cas, je vous remercie d'avoir posé la question qui nous a donné l'occasion d'apporter la réponse.

VŒUX

DELIBERATION : 18.2016.281 relogement temporaire du Jardin Partagé La Goutte verte en attendant la fin des travaux DEVE au 23 rue Richomme

Philippe DURAND : La Goutte verte occupe actuellement un espace au 25, rue Stephenson et cet espace appartient à la SEMAVIP et qu'il va bientôt le vendre.

Donc, La Goutte verte qui participe à la vie de la Goutte-d'Or, autant en termes de lien social qu'en termes de nature en ville souhaite poursuivre son action et nous aussi, à la Mairie du 18^{ème}, nous souhaitons qu'elle puisse poursuivre son action. A cette fin, nous proposons un vœu pour que La Goutte verte puisse rencontrer la Maire de Paris et son équipe afin de retrouver une relocalisation dans le secteur, avant de retrouver un autre espace au 23, rue Richomme quand les travaux seront finis.

C'est la nature de ce vœu pour que La Goutte verte puisse continuer son action.

Eric LEJOINDRE : M. DURAND étant le responsable de ce dossier, il apporte lui-même la réponse d'une certaine façon, le fait qu'il souhaite qu'un vœu soit voté montre qu'il doit l'être dans sa version qui vous a été distribuée. Je vous invite à voter ce deuxième vœu, en rappelant bien sûr qu'une occupation temporaire doit être temporaire. Quand une occupation temporaire ne l'est plus, elle pose problème à d'autres occupations temporaires qui, elles, le restent.

Je reconnais que les débats d'avant l'été rendent plus compliqués la réalisation de cette opération de relocalisation qui est pour autant légitime, compte tenu du fait qu'une localisation définitive pour le coup est prévue dans un avenir proche et sûr et certain. Mais je redis ici que si nous voulons continuer à faire des occupations temporaires de friche, nous ne pouvons pas considérer qu'elles offrent un droit acquis à continuer de tout temps car sinon, c'est l'ensemble de nos projets qui seront remis en cause et cela, je crois que personne ici autour de la table ne pourrait l'accepter une seule seconde. Je pense que pour

ce qui est du cas précis de La Goutte verte, compte tenu de la relocalisation définitive d'ores et déjà prévue et organisée sur une friche qui ne sera plus une friche mais qui sera le lieu définitif de La Goutte verte, cela peut avoir du sens. Mais je redis qu'il est bon de respecter les engagements qu'on prend si on veut que d'autres puissent ensuite les prendre.

Philippe DURAND : Une petite précision par rapport aux relocalisations, etc. Il faut voir que La Goutte verte en est déjà à sa cinquième friche. Donc, elle a toujours respecté ses engagements en déménageant au fur et à mesure des possibilités qui s'offraient dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous allons voter ce vœu qui est plein de bon sens. M. DURAND sait pourquoi, parce qu'il m'y trouve souvent parce que j'ai des amis qui s'occupent de La Goutte verte, j'y vais y manger des fraises et les framboises et les figues. Je serais quand même ingrat de ne pas voter le vœu, je soutiens ce vœu parce qu'il est de bon sens. Je crois qu'on peut leur faire confiance parce que dans la pluralité des habitants qui s'en occupent, il y a une vraie volonté de faire des choses de manière positive et constructive avec la Mairie et de pouvoir continuer à faire ce qu'ils faisaient dans cette parcelle. Ils comprennent très bien qu'il faut la quitter et aller ailleurs, mais simplement, il faut bien l'organiser. Merci d'avoir appuyé en ce sens.

Eric LEJOINDRE : On en vient au troisième vœu qui concerne le bus 31, un vœu amendé vous a été distribué.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.281 à l'unanimité

DELIBERATION : DASES 144-G 18.2016.282 : Voeu à l'initiative de Michel Neyreneuf, élu apparenté à la majorité municipale du 18ème arrondissement à l'attention de Madame la Présidente du STIF et de Madame la PDG de la RATP

Michel NEYRENEUF : Nouveau bus 31. On peut s'attendre, par rapport à un nouveau prototype de bus nouvelle génération hybride, à avoir des progrès. En réalité, il y a pas mal de régressions. Des fermetures et ouvertures de portes plus compliquées qu'avec l'ancien, des places créées au fond, trois places enfermées par une barre dans laquelle on ne sait pas comment entrer ni comment sortir. Mais le pire, c'est le sauna, c'est un sauna gratuit. Je vous invite à le prendre, c'est le pire de tous les bus que je n'ai jamais pris.

Mon vœu consiste à dire à Mme la Présidente du STIF et à Mme la PDG de la RATP :

- d'engager rapidement des modifications sur le matériel, notamment les nouveaux bus ligne 31, pour améliorer la ventilation, la réfrigération et la circulation de l'air à bord afin de limiter la sensation d'étouffement vécu désormais par les usagers de la Ville ;
- de réfléchir conjointement avec les constructeurs au meilleur moyen de rendre respirable les nouveaux matériels en cours de livraison et à venir ;
- d'améliorer la fréquence de la ligne 31 qui est structurante pour l'Arrondissement ;
- de veiller à ce que les usagers soient directement et régulièrement consultés sur le choix du nouveau matériel adopté, sur la qualité de vie à bord.

J'invite d'ailleurs tous les conseillers ici présents à prendre ce bus, ceux qui ont une taille de pied normal et aller s'asseoir dans les places qui sont à quatre. Vous verrez qu'on n'arrive pas à mettre ses pieds. Je ne sais pas quels sont les gens qui ont regardé, quels sont les usagers qui ont pu donner leur avis sur la question, mais cela devait être peut-être des enfants du CE1.

Félix BEPPO : Simplement rappeler que la décision sur ces choses-là, c'est le Conseil régional d'Ile-de-France. J'imagine que M. NEYRENEUF le sait. Je suis moi-même utilisateur de la ligne 31 mais de temps en temps, il m'arrive de terminer à pied parce que toutes les critiques que vous avez faites sont totalement justes. Je pense qu'il y a des raisons bien précises à ce type d'aménagement. C'est vrai que les bus hybrides sont un peu compliqués en termes d'ergonomie mais enfin, tout ce qui est dans le vœu est totalement vrai et je le voterai sans aucune difficulté.

Frédéric BADINA SERPETTE : Juste réagir au nom du groupe des écolos pour vous préciser que nous voterons pour ce vœu modifié. Merci, M. NEYRENEUF, d'avoir accepté de le faire évoluer car dans sa forme initiale, il ne nous convenait pas, M. BEPPO l'a dit, nous le partageons tous. La pollution amplifiée lors des épisodes de canicule ont souvent pour conséquence de rendre irrespirable l'air en extérieur comme en intérieur. Les populations fragiles sont les premières victimes de cette situation. Pour autant, climatiser les espaces clos comme les bus, pour nous, n'est pas du tout la bonne solution car cela nécessite plus d'énergie à consommer, donc plus d'émission de gaz à effet de serre, donc plus de pollution.

Si l'air intérieur est peut-être rendu plus acceptable dans un bus, cela ne rend pour autant pas l'air extérieur plus respirable. Il faut trouver d'autres solutions pour améliorer les dispositifs de ventilation et ne pas se cacher systématiquement derrière la clim et ne pas aller chercher d'autres solutions.

C'est d'ailleurs la meilleure des choses à faire en matière de politique publique que de challenger les constructeurs pour produire des modèles plus économiques, plus économes en énergie et plus confortables. Il semble qu'effectivement, cela ne soit pas quand même tout à fait le cas au niveau du confort physique, on est d'accord. Dans ces nouveaux bus, ce n'est pas forcément la meilleure des choses.

En tout cas, le STIF a commandé ce nouveau matériel hybride pour sortir du diesel progressivement, c'est un choix que nous saluons mais pour autant, il y a quand même besoin de progresser pour rendre l'air plus respirable et c'était important pour nous de le préciser.

Enfin, nous ne pouvions pas ne pas en profiter pour interroger le STIF et la RATP – et c'est écrit dans le vœu – sur éventuellement la possibilité de mettre plus de bus et d'améliorer de fait la situation sur la ligne qui s'aggrave un peu avec la fermeture du métro Château Rouge. C'est temporaire mais forcément, la chaleur s'en ressent plus quand il y a plus de monde dans les bus.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est vrai qu'il fait chaud dans le bus 31, mais c'est assez partagé sur beaucoup de lignes de bus et de métros malheureusement à Paris, en Ile-de-France. D'ailleurs, ce vœu pourrait s'adresser aussi à la Ville de Paris qui a des voix au syndicat des transports d'Ile-de-France. Il faut aussi inviter les élus de la Ville de Paris à se mobiliser sur ce sujet et sur les carnets de commande.

Cette commande a été passée du temps de la mandature de M. HUCHON et qui ne pourrait pas incomber une responsabilité à la nouvelle présidente du STIF et la nouvelle présidente

de la Région. Je tiens à le dire, que les choses soient claires et elle y tiendra compte. Mais si on pouvait dans ce vœu – pour aller dans ce sens – plaider aussi pour que l'Etat soit au rendez-vous de la dotation d'aide à la Région Ile-de-France puisqu'elle baisse nettement et que cette baisse de la dotation de Gouvernement que vous soutenez à la Région Ile-de-France va fortement pénaliser les franciliens dans l'investissement de la Région Ile-de-France, ce que nous regrettons.

Pour autant, Valérie PRECRESSE fait des transports sa priorité. Donc, nous allons évidemment appuyer tout ce qui peut améliorer la vie des habitants du 18^{ème} et de M. NEYRENEUF particulièrement. Nous y tenons mais les enjeux sont quand même considérables, qu'il faut se battre, que c'est bien de faire des vœux comme cela, mais c'est bien aussi de rappeler chacun à ses responsabilités.

La RATP est une entreprise publique qui dépend de l'Etat, donc ce vœu peut s'adresser aussi au Gouvernement.

Eric LEJOINDRE : La responsabilité de chacun doit nous amener à regarder ce que fait l'exécutif actuel et puis, ce que proposent les candidats putatifs à prendre la suite parce qu'en la matière – si j'en crois les annonces des uns et des autres – nous ne sommes pas au bout de nos surprises.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.282 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.283 : Vœu présenté par le groupe PC au conseil du 18ème arrondissement, relatif aux expulsions de ménages DALO à Paris

Gérald BRIANT : C'est un vœu relatif aux expulsions. Normalement, avec la loi dite loi DALO, droit opposable aux logements et les circulaires qui ont été prises, il ne devrait pas y avoir d'expulsion locative pour ces personnes bénéficiant de ce dispositif. Or, encore une fois cet été, ont eu lieu des expulsions pour des gens qui, normalement, devaient être protégés par la loi. Ce vœu a malheureusement pour objet de pouvoir dire ce qu'est la loi, ce qui a été voté, ce qui a été dit et de faire qu'aujourd'hui, on mette un terme à ces pratiques qui font que des ménages déjà dans des conditions très difficiles, parce que quand vous connaissez ceux qui peuvent bénéficier – bénéficiant, entre guillemets – du droit DALO, cela veut dire que manifestement, ils sont dans des situations dramatiques pour l'essentiel.

Ce vœu interpelle la préfecture de police pour qu'on puisse revenir à l'application de la circulaire du 26 octobre 2012, qui protège les ménages déclarés prioritaires DALO et que la trêve hivernale arrivant, des dispositions et un souci particulier soient faits pour qu'on puisse ne pas encore subir ce désastre qu'est une expulsion parce que c'est beaucoup plus difficile de travailler une fois qu'il y a l'expulsion qu'avant, en amont.

C'est un vœu pour essayer de mettre fin à quelques pratiques et aussi, informer les bénéficiaires du droit DALO de dire qu'ils ont des droits, qu'ils peuvent se défendre et que notamment, l'expulsion peut aussi être évitée et c'est souhaitable le plus souvent.

Mario GONZALEZ : J'appelle à voter pour ce vœu que nous avons amendé. Quelques petites précisions pour aller dans le sens de mon collègue.

D'abord sur la circulaire VALLS, du 26 octobre 2012, qui s'applique exclusivement aux ménages déclarés prioritaires DALO, c'est important de le rappeler. Premier point.

Deuxième point et vous avez raison d'alerter sur cette question qui, à nous aussi, nous a beaucoup étonné puisque la Mairie d'arrondissement a été interpellée, j'ai été interpellée, M. le Maire vous avez été interpellé par des associations de locataires, par des associations du droit aux logements sur le fait que la préfecture de police de Paris, non seulement, expulsait ou allait expulser des personnes déclarées prioritaires DALO mais en plus, c'étaient des locataires qui étaient à jour de leur loyer et de bonne foi, ce qui est assez étonnant parce qu'on peut comprendre que quelqu'un qui est prioritaire DALO, mais qui en même temps, ne paie plus ses indemnités d'occupation et serait de mauvaise foi, on peut comprendre que la préfecture puisse ne pas appliquer la circulaire VALLS.

Mais là en l'occurrence, il n'y avait absolument aucune circonstance qui permettrait, non pas de contourner mais en tous les cas, d'écarter la circulaire VALLS. Donc, vous avez réagi M. le Maire, vous avez écrit au Préfet de police de Paris justement pour l'interpeler sur ces expulsions qui ne sont pas conformes à la circulaire VALLS et qui vont à l'encontre des vœux qui ont d'ores et déjà été votés par le Conseil de Paris au mois de décembre 2015.

Je voudrais finir, M. le Maire, avec un point très important, ce vœu est vraiment l'occasion de le faire. Rappeler que la Mairie d'arrondissement et notamment votre équipe, l'équipe du cabinet, à chaque fois que nous sommes sollicités par les associations de droit aux logements sur des éventuelles expulsions, je pense notamment au comité action logement, je tiens à féliciter toute votre équipe qui, systématiquement, avec une fibre sociale très forte, s'assure d'une part, que l'expulsion est bien fondée et d'autre part, qu'un suivi social est assuré et enfin, qu'un relogement pourra être obtenu. Je tiens ici à les féliciter et à les remercier.

Eric LEJOINDRE : Je ne peux que partager ces louanges bien méritées.

Galla BRIDIER : Je souhaite aller dans le sens de mes collègues, M. BRIANT et M. GONZALEZ. J'ai vraiment envie de pousser un coup de gueule ce soir. C'est à longueur de vœu et non pas depuis décembre 2015 mais depuis début 2014, depuis le début de ce mandat que la circulaire VALLS - DUFLOT n'est pas appliquée à Paris. Nous n'avons pas de réponse ou en tout cas, assez fumeuse de la part du Préfet de Paris en Conseil de Paris sur ce sujet et cela devient vraiment inadmissible, inentendable que les personnes prioritaires DALO ne se voient pas proposer de logement par le Préfet de Paris qui n'est pas contacté par son homologue, Préfet de police, qui saisit la force publique.

Je vais dans le sens de M. GONZALEZ pour rajouter à l'actualité aussi évoquée du 18^{ème}, concernant une famille principalement qui habite rue Doudeauville depuis 20 ans, à jour de ses loyers, le juge a validé le congé-vente demandé par le propriétaire, sans vraiment vérifier la véracité des raisons pour lesquelles ce congé-vente a été demandé. En l'occurrence, selon le travail assez fin des associations, la personne multipropriétaire a demandé l'évacuation de cette personne pour des raisons purement spéculatives, parce que pour vendre son logement le plus cher possible, il est mieux de le vendre libre plutôt qu'occupé. Cerise sur le gâteau, cette personne a besoin de vendre ce logement et – il me semble – l'immeuble entier, simplement pour pouvoir payer ses impôts qui ont été augmentés parce qu'effectivement, elle a un patrimoine très important.

Donc, on marche quand même complètement sur la tête, je vous invite à nous mobiliser tous fortement pour cette situation spécifique du 18^{ème}, en vous donnant rendez-vous dimanche prochain au Marché Dejean, mais également pour l'ensemble des situations de ce type-là à Paris, qui se multiplient et qui sont purement inadmissibles, il faut simplement appliquer la loi.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le dernier point du vœu dans ce cadre, « les ménages DALO ne soient pas expulsés sans proposition de logement adapté, en particulier dans les mois à venir, alors que se profile la trêve hivernale de 2016. »

Oui, avec ce qu'a dit M. GONZALEZ, c'est-à-dire qu'on est précis sur les ménages qui sont en difficulté et en priorité avec l'attente d'un logement et qui, dans le cadre du logement qu'ils occupent pendant ce temps-là, ils sont en règle avec leur loyer et leur propriétaire. C'est bien cela ?

Eric LEJOINDRE : La version distribuée sur table contient un certain nombre de modifications que M. GONZALEZ a présentées.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je viens de le lire. On est bien d'accord, notre philosophie est de dire que des familles, des ménages DALO qui paient régulièrement leur loyer et qui sont prioritaires et qui n'ont pas encore ce logement-là doivent être maintenues dans leur lieu. C'est d'ailleurs ce sur quoi je me bats, à chaque fois que je reçois des personnes en permanence, plaidant leur cause auprès du Préfet de police, les maintenant dans les lieux de l'appartement en attendant une proposition de logement plus décente.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.283 à l'unanimité

DELIBERATION 18.2016.28 : Vœu présenté par le groupes PC au conseil du 18ème arrondissement, relatif aux logements de l'AP-HP

Eric LEJOINDRE : Je propose que les deux vœux soient présentés en préalable et qu'ensuite, soit proposé le vœu distribué sur table.

Ian BROSSAT : Je vous propose de présenter directement le vœu tel qu'il a été retravaillé par nos équipes et par cette majorité municipale.

Ce vœu porte sur les logements appartenant à l'AP-HP. Nous sommes tout particulièrement concernés dans le 18^{ème} avec des logements situés au square Leibniz. Nous avons constaté que ces logements qui, au départ, étaient conçus comme des logements de fonction, sont en ce moment dans l'actualité parce que l'AP-HP a décidé de durcir sa politique lorsque ces habitants partent à la retraite.

Nous sommes ainsi confrontés à de très nombreuses infirmières, aides-soignantes qui partent à la retraite et dont l'AP-HP fait exploser les loyers pour les faire partir lorsque le moment de leur retraite intervient. C'est ainsi qu'on se retrouve avec des locataires qui subitement, ont des taux d'effort de 60, 70, parfois 80 %, ce qui de fait les étrangle.

Or, on sait bien qu'avec une retraite d'infirmière ou d'aide-soignante, on est en difficulté – c'est le moins qu'on puisse dire – pour se loger dans le parc privé à Paris. C'est la raison pour laquelle, par notre vœu, nous souhaitons interpeller la direction de l'AP-HP afin qu'elle veille à traiter ces situations de manière humaine, en permettant notamment que ceux qui ont de tout petit revenu puissent continuer à vivre dans leur logement ou au moins, qu'on puisse anticiper ce type de situation et travailler à des solutions pérennes, permettant à ces femmes – puisque ce sont surtout des femmes – à ces familles de continuer à vivre à Paris. Après tout, elles ont très largement contribué au service public dans notre Ville et elles méritent qu'on prête attention à leur situation.

Eric LEJOINDRE : Je voulais saluer le sens de la synthèse de Mme DEMANGEL qui nous a permis d'avancer sur ce sujet avec le cabinet de Bernard JOMIER et avec M. BROSSAT directement. J'ai un grand goût de la synthèse et c'est le cas de beaucoup de gens dans le 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.284 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.285 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à la situation des locataires des logements sociaux de l'A.P H.P

Christian HONORE : Nous partageons tous le même constat, ce que vient de dire M. BROSSAT, les personnes de l'AP-HP sont démunies lorsqu'elles partent à la retraite, elles n'ont plus le moyen de se loger. Ce que nous proposons, c'est de dire, à partir du moment où ces personnes, parce que parfois, elles demandent des mutations, des demandes de logements à Paris Habitat, certaines me disent : « Cela fait dix ans que je demande, pas de logement ».

Donc, le vœu que nous proposons c'est d'instituer – à voir avec les techniciens comment cela pourrait se faire – un système de mutation entre la personne dans un logement de l'AP-HP et qui pourrait demander à aller dans un autre logement d'un autre bailleur tel que par exemple Paris Habitat, de telle sorte que, comme l'a dit M. BROSSAT, elles ne soient pas contraintes de partir de Paris à cause de leurs revenus qui ont baissé.

La finalité est la même, simplement le vœu proposé par M. BROSSAT parle d'échange ; ma proposition est plus directive et plus contraignante dans l'expression. On peut voter les deux vœux. L'essentiel, c'est que ces personnes ne se retrouvent pas à la rue.

Eric LEJOINDRE : Je vais demander à Mme DEMANGEL de nous dire pourquoi il vaut mieux voter le vœu amendé que celui déposé par le groupe Les Républicains qui a, par ailleurs, toute sa légitimité.

Dominique DEMANGEL : On est face à une situation assez simple, on a deux catégories de préoccupation qui ont fait l'objet, au cours du temps, de dispositions et de votes parallèles. L'une est une préoccupation de logement de l'ensemble des salariés de l'AP-HP qui sont souvent dans des situations très difficiles pour se loger à Paris. Ce qui a des conséquences assez importantes sur le service public hospitalier parce que beaucoup de personnels – des infirmières, des aides-soignants – habitent en dehors de Paris et donc, avec des temps de transport extrêmement importants et des horaires souvent décalés qui rendent difficiles aussi l'utilisation des transports en commun.

Il y a eu une série de dispositions incitant l'AP-HP à gérer de la manière la plus optimale possible son propre parc et celui dont il dispose en accord avec les bailleurs sociaux, pour permettre le logement de beaucoup de salariés, notamment des catégories les plus modestes de l'AP-HP.

Il y a par ailleurs des dispositions qui ont été prises, permettant de protéger et de ne pas placer dans des situations trop difficiles des anciens salariés de l'AP-HP qui, devenant retraités, étaient effectivement dans des situations compliquées, s'ils ne pouvaient pas continuer à bénéficier du logement dont ils avaient bénéficié en tant que salarié, tout au moins dans les mêmes conditions.

En fait, c'est l'articulation de ces deux dispositifs qu'il faut prévoir. Il y a déjà un certain nombre de discussions entre la Mairie de Paris, particulièrement M. BROSSAT et l'AP-HP pour parvenir à une situation équilibrée, qui ne remettent pas en cause cette pression sur l'AP-HP d'une gestion plus dynamique de son parc et en même temps, qui permettent de trouver des solutions pragmatiques et humaines dans le cadre de l'application des textes existants à la situation difficile des retraités.

Le vœu distribué rappelle ces deux catégories de contrainte et souhaite que la poursuite des échanges, des débats déjà engagés, permette à la fois de clarifier des règles, tant pour les retraités que pour les salariés actifs, qui puissent faire l'objet d'une information plus transparente que celle qui a été le cas au cours des derniers mois, compte tenu des nouvelles dispositions, notamment l'article 137 de la loi Santé et permettent une bonne articulation des préoccupations que je viens de rappeler.

Je vous incite à voter le vœu que le Conseil, sur l'initiative du groupe PC, vous a transmis.

Un mot du vœu déposé par Les Républicains et qui, comme cela vient d'être rappelé, était sans doute un peu restrictif en termes de solution puisqu'il ne prenait en considération d'abord que la situation des retraités, en oubliant un peu celle des salariés, ce qui quand même, en termes de service public, nous paraît important. Deuxièmement, il impliquait effectivement une solution un peu directive sur un système de mutation qui n'est pas forcément la seule solution que l'on puisse apporter à ce problème. Il y a des cas de maintien dans les lieux, il y a des cas d'autres offres, donc la palette doit être plus diversifiée.

Eric LEJOINDRE : Le vœu des élus du groupe LR est-il maintenu ?

Christian HONORE : Nous voterons les deux vœux. Nous maintenons notre vœu et nous voterons le vœu présenté par M. BROSSAT.

Eric LEJOINDRE : J'invite à ne pas voter le vœu présenté par les élus du groupe LR parce qu'il est trop restrictif mais de voter celui présenté par M. BROSSAT et Mme DEMANGEL.

Le vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains est rejeté.

Le vœu numéro 7 a été retiré en début de Conseil suite au débat que nous avons eu.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.285 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

DELIBERATION : 18.2016.28 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la mairie de Clignancourt relatif aux travaux de réalisation du Tram entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Saint-Ouen.

DELIBERATION DELIBERATION : 18.2016.287: Vœu déposé par les élus du 18e relatif aux travaux de réalisation du Tram entre la Porte de La Chapelle et la Porte de Saint-Ouen

Laurent QUEINNEC : Les travaux relatifs au tram entre la porte de La Chapelle et la porte Saint-Ouen ont maintenant débuté depuis plusieurs semaines et ce n'est pas sans poser quelques problèmes de circulation et de sécurisation des piétons au niveau de la porte de Clignancourt. Cela a déjà été abordé en ces lieux en mars 2015 et également au Conseil de Paris en avril 2015.

Ce sont des problèmes essentiellement de sécurité des familles, sécurité également des personnes à mobilité réduite. Plus récemment, nous avons été saisis, mon collègue M. HONORE a été saisi d'autres problèmes et c'est globalement lié aux travaux du tram. Depuis fin août, certains logements, notamment rue Arthur-Ranc et 162, boulevard Ney, sont privés de connexion internet, télévision, téléphone. Tout cela est lié aux travaux, même si ce n'est pas spécifiquement lié à la sécurité des piétons.

Ce vœu demande tout simplement d'engager dans les plus brefs délais la création et la sécurisation des passages protégés avec de la signalisation, également de prévoir, toujours porte de Clignancourt, pour la sécurité des piétons, la présence d'agents de la Ville de Paris pour faciliter la traversée du boulevard. Plus globalement, il s'agit que des dispositifs soient mis en œuvre immédiatement, à chaque fois que les circonstances l'exigeront et cela, dans les plus brefs délais, donc au niveau des travaux du tram, entre la porte de La Chapelle et la porte de Saint-Ouen.

Eric LEJOINDRE : Merci pour ce vœu qui relève d'une préoccupation que nous partageons. Je vais demander à M. BEPPO de répondre et de vous proposer un vœu amendé.

Félix BEPPO : Je vais – avant de vous proposer l'autre vœu – rappeler quelques considérants. Comme vous le disiez à l'instant, nous avons déjà débattu de ce problème qui est une préoccupation de l'ensemble de l'équipe municipale.

Rappeler également que le travail fait par la mission Tramway et l'adjoint au maire en charge des transports, Christophe NAJDOVSKI, est permanent sur le chantier depuis qu'il a commencé. Je pense que vous l'imaginez bien.

Je ne voudrais pas – et cela me gêne que dans le texte que vous avez proposé dans votre vœu – laisser entendre que la mission Tramway mettrait en danger la sécurité des piétons et des riverains. Je vous rassure sur ce point, la mission Tramway, qui n'en est pas au premier projet et qui n'en est pas aux premiers travaux effectués sur Paris autour du tramway, a cette préoccupation et c'est une préoccupation permanente. J'aimerais qu'on ne leur reproche pas quelque chose sur lequel ils essaient d'être vigilants.

Rappeler également, parce que cela a l'air d'être quelque chose d'assez simple, la lourdeur considérable des travaux engagés sur cette extension porte de La Chapelle, porte d'Asnières. Trois tunnels voitures doivent être supprimés, les remblais, les engins pour pouvoir effectuer tout cela ; le chantier avançant par phase et toutes ces phases étant extrêmement compliquées, je ne voudrais pas laisser penser que nous pouvons très facilement organiser des tas de choses, notamment sur les traversées piétonnes.

Nous avons affaire à un chantier compliqué, ce chantier avance et nous avons décidé au moment de lancer ces travaux et comme cela avait été fait sur la partie sud, de maintenir la circulation au droit même où nous faisons les travaux. Donc, c'est excessivement compliqué pour les services et la mission tram en particulier de pouvoir intervenir avec les engins et la lourdeur des travaux, de pouvoir garantir des franchissements piétons qui se feraient au même endroit, dans les mêmes conditions puisque, encore une fois, le chantier bouge et il est extrêmement difficile de pouvoir adapter les choses avec toutes ces contraintes.

Je répète également que depuis l'ouverture des travaux et dans le cadre du comité de suivi des travaux du tram, nous avons organisé plusieurs marchés exploratoires et plusieurs visites sur le terrain. Vous y étiez invité, vous n'êtes pas venu mais c'est un souci permanent et je vous invite à nouveau – nous devons nous y rendre dans quinze jours – à venir participer à ces réunions très instructives parce qu'on voit le chantier avancer et des complications que nous pouvons rencontrer sur ces choses.

C'est une préoccupation que nous partageons bien évidemment tous. Il est arrivé que pendant cet été, nous ayons été mis devant le fait accompli sur certaines traversées mises en œuvre sans que les élus du 18^{ème} arrondissement soient consultés. Il est important que la mission Tramway puisse, en amont de mise en place de ces traversées piétonnes, informer les élus et la Mairie du 18^{ème} arrondissement.

C'est la raison pour laquelle je vous propose le vœu distribué où évidemment, tous les considérants qui semblaient laisser à penser que la mission Tramway ne faisait pas attention à tous ces sujets de sécurité, je les ai – vous le comprendrez bien – enlevé. On maintient le fait de demander et on vous propose d'enlever votre vœu pour voter celui qui a été distribué, si vous en êtes d'accord.

Eric LEJOINDRE : Je vais redonner la parole à M. QUEINNEC pour savoir s'il est d'accord pour substituer son vœu au nôtre, sinon j'inviterais à voter contre le premier et pour le second. C'est un chantier très compliqué. Pour un chantier aussi compliqué, il se passe plutôt bien, notamment parce que nous bénéficions de l'historique des différentes autres phases du chantier. Cela dit, cette difficulté de chantier doit être reconnue par chacun et

chacun doit considérer qu'il faut tendre à la perfection mais qu'il est parfois difficile de l'atteindre, mais nous sommes dans la vie réelle et non pas dans la vie rêvée.

Néanmoins, je pense qu'il est utile de rappeler assez régulièrement un certain nombre de règles à la mission Tramway qui fait très bien son travail mais qui, pour autant, parfois peut prendre ou perdre de très bonnes habitudes pour une raison simple, c'est que sa mission est de faire avancer les travaux du tramway. C'est aussi l'intérêt bien compris de l'ensemble des habitants du 18^{ème}. Je pense qu'il faut être à la fois très ferme et très net et en même temps, reconnaître l'ampleur du travail qui est fait et ne pas imaginer qu'un chantier d'une telle ampleur puisse ne pas avoir de conséquence sur les habitants parce que ce serait leur mentir que d'imaginer que tout cela peut se faire simplement et facilement.

Si on savait faire passer un tramway et un chantier de cette ampleur sans aucune contrainte, je pense que cela fait longtemps que cela serait fait. Parfois, il faut que nous-mêmes, les élus, ayons la modestie de reconnaître que nous lançons des choses compliquées et qu'il est quand même relativement normal que les choses compliquées soient compliquées à mettre en œuvre.

Laurent QUEINNEC : Je le maintiens naturellement. M. BEPPO, vous nous avez apporté une réponse un peu édulcorée par rapport au problème posé. Je ne mets pas du tout en cause le fait que vous soyez préoccupé par les conséquences des travaux, c'est indiscutable que les travaux soient ambitieux et importants. Simplement, nous vous proposons par exemple la présence d'agents de la Ville de Paris pour faciliter la traversée des carrefours. C'est une version un peu édulcorée, un simple rappel à la mission Tramway, c'est très gentil, un peu lyophilisée par rapport à ce qu'on propose. On propose de voter les deux vœux.

Eric LEJOINDRE : Je ne crois pas qu'elle soit édulcorée, elle est ancrée dans la réalité et qu'au fond, c'est aussi le rôle des élus de s'ancrer dans la réalité. Voilà pourquoi, je vais mettre aux voix le vœu présenté par les élus Les Républicains avec un avis défavorable.

Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.286 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2016.287 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2016.288 : Vœu déposé par les élus du Groupe Les Républicains et citoyens indépendants à la maire de Paris relatif à la modernisation de l'Assistance publique – Hôpitaux de Paris

Christian HONORE : C'est un vœu que je représenterai au Conseil de Paris avec Bernard DEBRE et M. BOURNAZEL.

Considérant le projet de création d'un grand hôpital universitaire au nord de Paris à l'horizon 2025,

Considérant que ce nouveau pôle hospitalier implique notamment la restructuration de l'hôpital Bichat et que cette restructuration se traduirait entre autres par la suppression de 600 lits, qu'en dépit des différents engagements de l'AP-HP pour maintenir la vocation hospitalière des différents sites hospitaliers de Paris, en particulier l'hôpital Bichat, les patients et les personnels peuvent légitimement s'inquiéter de la diminution prévisible de l'offre de soins hospitaliers et de la qualité des prestations,

Considérant qu'il serait très préjudiciable pour les Parisiens et plus particulièrement pour les habitants du 18^{ème} arrondissement de se voir priver simultanément d'une offre de soins de proximité et d'une offre de soins hospitaliers,

Les élus du groupe Les Républicains et citoyens indépendants demandent à la Maire de Paris que soient communiqués les projets de modernisation et de fermeture éventuelle de centres hospitaliers sur le territoire de la Ville de Paris prévus dans les cinq et dix prochaines années.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour la présentation de ce vœu qui aurait pu faire l'objet d'une question écrite à la Maire de Paris, compte tenu du simple fait qu'il pose une question. Mme DEMANGEL apportera un certain nombre d'éléments d'information mais qui ne répondront pas au vœu puisqu'il s'adresse à la Maire de Paris.

Dominique DEMANGEL : Tout d'abord, la Maire de Paris n'a pas une compétence sur la gestion de l'établissement public. Cette question doit être posée à la direction générale de l'AP-HP qui a communiqué un certain nombre d'éléments de réponse extrêmement détaillés, donc je ne vais peut-être pas rentrer dans l'ensemble de ces éléments de réponse, mais vous donner quelques lignes directrices.

Je pense qu'on peut s'en féliciter que l'AP-HP, après des années d'investissement dans le sud de Paris, s'intéresse maintenant à rénover de manière fondamentale l'offre hospitalière dans le nord parisien, ce qui est une situation dont nous ne pouvons que nous féliciter, d'autant plus que la responsabilité de l'hôpital public dans le nord parisien est d'autant plus importante qu'il y a des zones où la densité médicale est telle que l'hôpital public est souvent le recours le plus important face au déficit de la médecine libérale.

Sans rentrer dans le détail des projets, sur ce développement de l'offre dans le nord, il y a aujourd'hui deux projets principaux : le projet de construction d'un nouveau bâtiment à Lariboisière, ce qui est un projet qui va être d'un coût supérieur à 300 millions d'euros dont l'AP-HP assurera 70 % à elle seule. Donc, c'est un élément extrêmement important.

Ce deuxième projet parce qu'il était important que les projets de Lariboisière et ceux concernant Bichat et Beaujon soient en totale cohérence puisque la position de l'AP-HP est de développer un aspect global de l'offre de santé et de l'offre hospitalière sur le nord parisien. Le deuxième projet est celui d'un nouvel hôpital qui va progressivement offrir une offre qui se substituera en partie à celle de Beaujon et de Bichat, c'est un investissement hospitalier majeur parce qu'on ne construit pas des nouveaux hôpitaux tous les matins. C'est un élément essentiel qui sera un projet qu'on peut chiffrer aujourd'hui à plus de 600 millions, pour sa seule partie de l'hôpital nord, qui sera à Saint-Ouen sur un site assez peu distant des deux hôpitaux qui existent aujourd'hui, aussi bien de Beaujon que de Bichat.

Ce nouvel ensemble comprendra moins de lits d'hospitalisation conventionnelle que les deux hôpitaux actuels, mais il aura vocation à accueillir et à prendre en charge un nombre de

patients supérieur au nombre de patients pris en charge aujourd'hui par les deux hôpitaux, d'abord par une diminution de la durée moyenne du séjour, par l'augmentation de la chirurgie ambulatoire. Je vous ai dit au précédent Conseil d'arrondissement que pratiquement 50 % des hospitalisations d'ici dix, douze ans se feront en chirurgie ambulatoire, donc c'est un développement, une explosion considérable.

Troisièmement, c'est un volet encore plus fondamental, celui de l'augmentation de l'offre des soins de suite et de réadaptation qui permettra justement de réduire la durée d'hospitalisation. Ce qui veut dire que l'enjeu le plus important en termes d'emploi, puisque je pense que c'est une de vos préoccupations et c'est légitime, se situera au niveau des soins à domicile et donc, de l'articulation entre la Ville et l'hôpital, ainsi que de l'accompagnement social des patients.

Par ailleurs, et ce sera ma troisième remarque, le site de Claude-Bernard aura toute sa place dans la nouvelle offre puisqu'il y aura le maintien de l'activité d'hospitalisation sur le site de Claude-Bernard. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire aussi au précédent Conseil d'arrondissement, mais les vacances sont passées entretemps, l'offre hospitalière sur le site de Claude-Bernard n'est pas totalement bouclée à ce jour, le périmètre définitif des activités est dans un processus de discussion entre l'AP-HP et la Mairie de Paris, mais il y aura le développement d'une plateforme ambulatoire et le maintien d'activité gériatrie, de soins de suite qui proviendront d'une partie des services de Fernand-Widal.

Donc, loin de constituer un retrait de l'offre hospitalière de l'AP-HP sur le nord parisien, c'est au contraire une modernisation fondamentale et un développement des possibilités d'accueil et des possibilités de soins. Dans le cadre du plan stratégique 2015-2019 de l'AP-HP, c'est pratiquement deux milliards d'investissement. Je ne pense pas qu'on puisse parler d'un retrait. On va avoir à la fois des opérations de réhabilitation importantes de service et de sites parallèlement, comme le site de l'hôtel-Dieu.

Je ne suis pas rentrée excessivement dans les détails, l'heure étant avancée mais nous nous tenons bien évidemment à votre disposition et elle vous sera communiquée au Conseil de Paris, une réponse détaillée de l'AP-HP.

Gérald BRIANT : On profite de ce vœu pour réaffirmer la position connue des élus communistes, c'est celle de se battre contre la fermeture de Bichat. Mais on votera contre ce vœu d'information parce que malheureusement, nous voulons toujours être bien informés mais là n'est pas l'essentiel aujourd'hui, il s'agit de mobiliser contre la fermeture de cet équipement.

Eric LEJOINDRE : Compte tenu des informations précises apportées par Mme DEMANGEL, le vœu est-il maintenu ?

Christian HONORE : Oui, M. le Maire.

Eric LEJOINDRE : Vous voulez donc qu'on vote un vœu demandant à la Maire de Paris de nous apporter des informations.

Il est rejeté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2016.288 à la majorité soit 9 voix pour dont 3 pouvoirs (LR/CI-NI) et 36 voix contre dont 4 pouvoirs (PS/PC-FDG/EELV)

